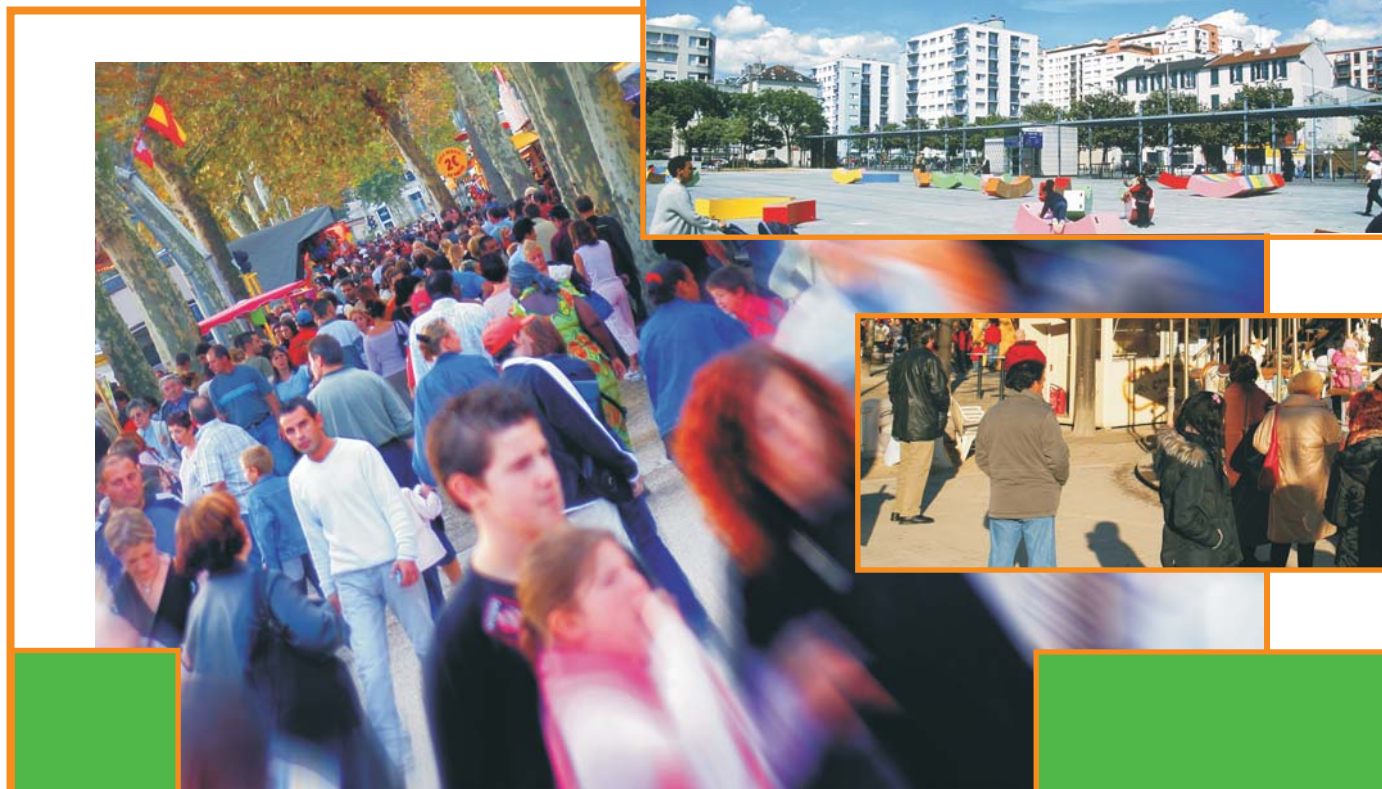


Ile-de-France regards sur...

Les Caf en Île-de-France
Ctrad Cellule technique de réflexion
et d'aide à la décision

La pauvreté en Ile-de-France



Cet ouvrage est le fruit d'un partenariat entre la Direction régionale de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) d'Ile-de-France, dirigée par **Sylvie Lagarde** et les Caisses d'allocations familiales d'Ile-de-France (Caf), représentées par le directeur de la Caf du Val-de-Marne, **Robert Ligier**

L'étude a été réalisée par **Jessica Labrador** (Service des études et de la diffusion de l'Insee Ile-de-France), **Delphine Guerin, Claudine Pirus et Bruno Fayard** (Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision des Caf d'Ile-de-France).

Outre les auteurs, **Patrick Hernandez et Denis Cavaud** ont participé à la relecture.

Institut national de la statistique et des études économiques d'Ile-de-France

Direction régionale d'Ile-de-France
1, rue Stephenson
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex
Tél. : 01 30 96 90 00
www.insee.fr

Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision (Ctrad) pour les Caisses d'allocations familiales d'Ile-de-France

33, rue Wurtz
75013 Paris
Tél. : 01 58 10 39 77
www.caf.fr

Caisse d'allocations familiales de Paris

50, rue du Docteur Finlay
75750 Paris cedex 15

Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne

30, rue Rosa Bonheur
77024 Melun cedex

Caisse d'allocations familiales des Yvelines

2, avenue des Prés - Boîte Postale n° 17
78184 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

Caisse d'allocations familiales de l'Essonne

2, impasse du Télégraphe - Les Galants Courts
91013 Evry cedex

Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine

70-88, rue Paul Lescop
92023 Nanterre cedex

Caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis

52-54, rue de la République
93005 Bobigny cedex

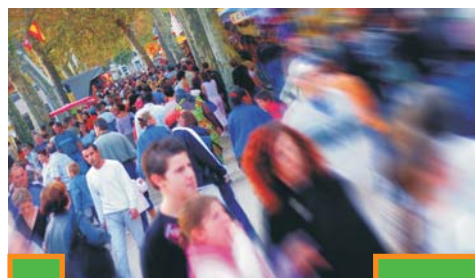
Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne

2, voie Félix Eboué - Quartier l'Echat
94033 Créteil cedex

Caisse d'allocations familiales du Val-d'Oise

2, place de la Pergola
95018 Cergy-Pontoise cedex

Directeurs de la publication	Sylvie Lagarde et Robert Ligier
Rédactrices en chef	Christel Collin et Christèle Rannou-Heim
Chefs de projets	Danie Chemineau et Nathalie Couleaud
Conception graphique	Nathalie Droux - Nicolas Renaud
Impression	Jouve
Crédits photos	Phovoir



La pauvreté en Ile-de-France

Dans un contexte de difficultés économiques qui perdurent, induisant une situation du marché du travail dégradée, la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale s'accroissent. Début 2013, le gouvernement a mis en place un plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale et les pouvoirs publics, les décideurs locaux et les acteurs sociaux font preuve d'une grande vigilance dans le suivi des populations les plus fragiles. Il est donc important de disposer de statistiques récentes et multi-sources sur les caractéristiques des populations concernées par la pauvreté en Ile-de-France. Tel est l'objectif de ce document.

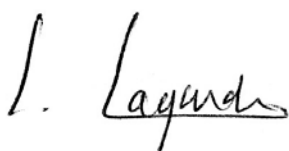
Ce « *Regards sur... la pauvreté en Ile-de-France* » s'inscrit dans le cadre d'un partenariat, pérenne depuis près de 15 ans, entre les Caisses d'allocations familiales de la région Ile-de-France, représentées par la Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision (Ctrad), et la direction régionale de l'Institut national de la statistique et des études économiques d'Ile-de-France. Cette coopération a notamment permis la réalisation de deux précédentes publications sur la thématique de la pauvreté en 2001 et 2007, ainsi que d'un « *Regards sur... les enfants de familles pauvres en Ile-de-France* » en 2011 associant les travaux de ces organismes.

Trois analyses de l'ouvrage apportent des éléments de cadrage sur la pauvreté en Ile-de-France. La première concerne les inégalités de revenus des Franciliens en 2010 et leur évolution depuis 2008, en montrant les effets de la redistribution par les prestations sociales et l'impôt. Les deux autres portent sur les populations les plus précaires : les bénéficiaires de minima sociaux et les allocataires des Caf, très dépendants des prestations, dont les revenus sont constitués par au moins 75 % de prestations.

Afin d'élargir la connaissance de l'Ile-de-France sur le champ de la pauvreté, une analyse s'appuie sur l'évolution de la situation d'un échantillon d'allocataires des Caf d'Ile-de-France qui disposent de bas revenus et qui connaissent cette situation sur les années 2008 à 2011. Cette analyse permet notamment de quantifier les situations de persistance dans la pauvreté et de mettre en évidence les facteurs qui jouent sur les trajectoires d'entrées et de sorties de la pauvreté.

Cet ouvrage constitue une contribution à la mesure et à la connaissance de la pauvreté en Ile-de-France. Il devrait permettre d'éclairer le débat public autour de ces questions et inciter à aller toujours plus loin dans l'approche des populations les moins insérées et dans la déclinaison territoriale des politiques publiques.

Sylvie Lagarde
La directrice régionale
de l'Insee d'Ile-de-France



Robert Ligier
Le directeur
de la Caf du Val-de-Marne



« *Regards sur... la pauvreté en Ile-de-France* » permet de disposer d'un éclairage statistique sur l'ampleur et les caractéristiques de situations de pauvreté dans cette région où, en 2010, 13,3 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. La situation des ménages vis-à-vis de la pauvreté s'est dégradée en Ile-de-France depuis 2009. Le niveau de vie des ménages franciliens les plus modestes a baissé, en euros constants, de -1,4 % en 2009 et de -2 % en 2010. Cette diminution a concerné les ménages modestes de tous les départements franciliens à l'exception de ceux des Hauts-de-Seine en 2009.

L'essentiel du dossier aborde la pauvreté en termes de pauvreté monétaire.

Trois groupes de départements franciliens sont identifiables, selon les niveaux et les écarts de revenus de leurs habitants. Le premier groupe, composé de Paris, des Yvelines et des Hauts-de-Seine, se caractérise par des revenus médians et un 9^e décile de revenus très élevés par rapport à la moyenne de la région. En revanche, le niveau de revenus des ménages les plus modestes est très différent dans ces trois départements. A Paris, le 1^{er} décile de revenus est le plus faible de la région après celui de la Seine-Saint-Denis, alors que celui des Yvelines est le plus élevé des départements franciliens. Celui des Hauts-de-Seine est également l'un des plus élevés de la région. La Seine-Saint-Denis, le Val-d'Oise et le Val-de-Marne constituent un deuxième groupe homogène caractérisé par des déciles de revenus plus faibles que la moyenne régionale. Le troisième groupe de départements est composé de l'Essonne et de la Seine-et-Marne où les inégalités de revenus entre ménages modestes et aisés sont les moins importantes de la région.

Quatre chapitres structurent cette publication et sont porteurs de messages essentiels sur la pauvreté.

Un premier chapitre apporte des éléments de cadrage sur les niveaux et les disparités de revenus des Franciliens. Si les revenus médians déclarés aux services fiscaux sont plus élevés en Ile-de-France qu'en province, les ménages franciliens les plus modestes ont en revanche des revenus plus faibles que ceux de province. De plus, les inégalités de revenus sont plus marquées en Ile-de-France qu'en province. En 2010, les ménages les plus aisés ont des revenus fiscaux par unité de consommation 7,4 fois supérieurs à ceux des ménages modestes alors que ce rapport est de 5,2 en province. La redistribution des revenus, par les prestations sociales et l'impôt, atténue les inégalités, en particulier dans les départements où les écarts de revenus sont les plus importants, mais les disparités demeurent. Le niveau de vie (ou revenu disponible par UC) des ménages franciliens les plus aisés est 4,3 fois plus élevé que celui des ménages les plus modestes.

Cette approche de la pauvreté monétaire est complétée par une approche de la pauvreté en condition de vie, permettant d'identifier l'absence de bien-être matériel ou des difficultés dans la vie quotidienne. A caractéristiques comparables, un ménage francilien encourt un risque de pauvreté en condition de vie supérieur de 40 % à celui d'un ménage de province.

Un deuxième chapitre est consacré aux bénéficiaires de minima sociaux et s'appuie sur les fichiers des allocataires des huit Caisses d'allocations familiales d'Ile-de-France. Les Caf versent deux minima sociaux, le Revenu de solidarité active (RSA) et l'Allocation pour adultes handicapés (AAH) parmi les huit minima sociaux existant en France. En 2012, deux foyers allocataires franciliens sur dix bénéficient de l'un ou l'autre de ces minima. Le RSA socle touche près de 291 000 foyers en Ile-de-France dans lesquels vivent 555 600 personnes. Plus de 14 % des foyers allocataires franciliens le perçoivent et cette proportion s'élève à 23 % en Seine-Saint-Denis. Plus de 125 000 foyers franciliens bénéficient de l'AAH, 192 000 personnes vivant dans ces foyers.

Un troisième chapitre étudie l'évolution de la situation vis-à-vis de la pauvreté d'un échantillon d'allocataires des Caf d'Ile-de-France. Les mêmes allocataires, résidant en Ile-de-France de 2008 à 2011, sont suivis sur ces 4 années, soit 906 600 foyers allocataires franciliens. La moitié d'entre eux a connu la pauvreté monétaire au moins une année. Un foyer allocataire sur quatre est même confronté à la pauvreté chacune des quatre années de 2008 à 2011. Les personnes seules et les foyers monoparentaux sont plus souvent concernés par cette forme de pauvreté persistante. La baisse des revenus est le principal facteur entraînant un basculement dans la pauvreté. Ce sont avant tout des événements liés à la vie familiale (la séparation de son conjoint, parfois l'arrivée d'un enfant) ou à l'emploi qui influent sur l'entrée dans la pauvreté.

Un quatrième et dernier chapitre porte sur les allocataires des Caf très dépendants des prestations, c'est-à-dire dont les revenus sont constitués par au moins 75 % de prestations. Les caractéristiques sociodémographiques de ces allocataires en situation particulièrement précaire sont identifiées, de même que leur localisation y compris à l'infra-communal. Pour ce faire, des méthodes statistiques d'analyse spatiale ont été utilisées. Elles permettent de définir des zonages sur mesure, adaptés à la problématique de cette étude, en s'affranchissant des zonages prédéfinis (administratifs ou relatifs à la politique de la ville). En Ile-de-France, 19 % des foyers allocataires des Caisses d'allocations familiales ont des revenus constitués à 75 % ou plus de prestations sociales. Paris, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne sont les trois départements où la part de foyers fortement dépendants des prestations sociales est supérieure à la moyenne régionale. Toutefois, cette forte dépendance est aussi notable, parfois, dans les autres départements franciliens. Certaines communes accueillent une part importante de foyers fortement dépendants des prestations sociales. D'autres communes connaissent à la fois une faible part de foyers fortement dépendants des prestations sociales mais également des quartiers où vit une population très fortement dépendante de ces prestations sociales.

La pauvreté en Ile-de-France

- ▼▲ Inégalité de revenus** 4
Une forte hétérogénéité des revenus en Ile-de-France

- ▼▲ Minima sociaux** 12
Deux foyers allocataires franciliens sur dix bénéficient des minima sociaux versés par les Caf en 2012

- ▼▲ Suivi des allocataires** 20
Un foyer allocataire francilien sur deux touché par la pauvreté au moins une année entre 2008 et 2011

- ▼▲ Allocataires très dépendants** 28
En Ile-de-France, les revenus d'un foyer allocataire sur cinq sont fortement dépendants des prestations sociales

- ▼▲ Bibliographie** 36

Une forte hétérogénéité des revenus en Ile-de-France

En Ile-de-France, les revenus médians déclarés aux services fiscaux sont plus élevés qu'en province. Cependant, les ménages franciliens les plus modestes ont des revenus plus faibles que ceux de province.

A l'inverse, les revenus fiscaux des ménages franciliens les plus aisés sont nettement plus élevés qu'en province. La redistribution des revenus, par les prestations sociales et l'impôt, atténue les inégalités, en particulier dans les départements où les écarts de revenus sont importants. Le revenu disponible, c'est-à-dire après redistribution, des ménages modestes franciliens est composé à 42 % de prestations sociales.

En Ile-de-France, en 2010, 13,3 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Le niveau de vie des ménages franciliens les plus modestes a baissé, en euros constants, de 1,4 % en 2009 et de 2 % en 2010.

Jessica Labrador (Insee Ile-de-France)

En 2010, 4,8 millions de ménages franciliens déclarent des revenus aux services fiscaux. Du fait de revenus plus élevés, sept ménages franciliens sur dix sont imposables contre moins de six sur dix en province. La moitié de la population francilienne vit dans un ménage déclarant des revenus fiscaux par unité de consommation (UC) (Les revenus fiscaux des ménages) supérieurs à 1 816 € par mois. Ce revenu médian francilien est supérieur de 19,3 %, soit un écart de 294 €, à celui de l'ensemble des autres régions de France métropolitaine. En revanche, le 1^{er} décile de revenus des ménages, c'est-à-dire le revenu en dessous duquel se situent les 10 % des ménages percevant les revenus les plus faibles, est inférieur de 4,1 % à celui des ménages de province. Egal à 547 € par mois, il place l'Ile-de-France au 16^e rang du classement des régions métropolitaines par le montant décroissant du 1^{er} décile ①.

Des revenus médians plus faibles en Seine-Saint-Denis, dans le Val-de-Marne, le Val-d'Oise

Le 1^{er} décile de revenus par UC de la Seine-Saint-Denis (328 € par mois) est le plus faible des 96 départements de France métropolitaine, tandis que celui des Yvelines (789 €) est le plus élevé ②. Dans deux départements métropolitains sur trois, le 1^{er}

décile de revenus est supérieur à celui de Paris, du Val-de-Marne ou du Val-d'Oise.

Dans le même temps, le revenu médian par UC des Hauts-de-Seine (2 117 € par mois), des Yvelines (2 088 €) et de Paris (2 087 €) sont les trois plus élevés de la

France métropolitaine. A l'exception de la Seine-Saint-Denis, tous les autres départements franciliens sont classés parmi les dix premiers départements. En 2010, le revenu médian par UC des Séquanos-Dionysiens est également le plus bas de celui de France métropolitaine.

① 10 % des ménages franciliens gagnent moins de 547 € mensuels, niveau parmi les plus bas des régions de France métropolitaine

	1 ^{er} décile 2010 (en euros)	Médiane 2010 (en euros)
Bretagne	695	1 540
Pays de la Loire	685	1 520
Centre	635	1 563
Rhône-Alpes	630	1 625
Alsace	628	1 672
Bourgogne	623	1 519
Aquitaine	619	1 552
Franche-Comté	619	1 533
Poitou-Charentes	612	1 479
Auvergne	611	1 481
Basse-Normandie	604	1 469
Midi-Pyrénées	585	1 538
Limousin	578	1 484
Haute-Normandie	574	1 535
Lorraine	568	1 501
France métropolitaine	565	1 563
Ile-de-France	547	1 816
Champagne-Ardenne	538	1 479
Picardie	535	1 490
Provence-Alpes-Côte d'Azur	475	1 553
Corse	450	1 434
Nord-Pas-de-Calais	415	1 364
Languedoc-Roussillon	402	1 410

Lecture : la moitié de la population francilienne vit dans un ménage déclarant des revenus fiscaux par UC supérieurs à 1 816 € par mois.

Source : Insee-DGFIP, revenus fiscaux localisés des ménages 2010

Une forte hétérogénéité des revenus en Ile-de-France

2 Des revenus élevés à Paris, dans les Hauts-de-Seine et les Yvelines

	Nombre de ménages fiscaux	Part des ménages imposés (en %)	Revenus mensuels fiscaux par unité de consommation			Rapport interdécile
			Médiane (en euros)	1 ^{er} décile (en euros)	9 ^e décile (en euros)	
Paris	1 062 300	71,3	2 087	489	5 607	11,5
Hauts-de-Seine	670 600	73,9	2 117	656	4 941	7,5
Seine-Saint-Denis	563 700	57,9	1 257	328	2 779	8,5
Val-de-Marne	540 100	69,1	1 750	543	3 719	6,9
Petite couronne	1 774 400	67,3	1 668	469	3 884	8,3
Seine-et-Marne	506 200	68,6	1 771	680	3 260	4,8
Yvelines	546 300	75,2	2 088	789	4 310	5,5
Essonne	471 100	71,9	1 879	662	3 567	5,4
Val-d'Oise	434 600	67,7	1 668	538	3 280	6,1
Grande couronne	1 958 200	71,0	1 851	659	3 636	5,5
Ile-de-France	4 794 900	69,7	1 816	547	4 056	7,4
Province	21 647 800	55,9	1 522	570	2 943	5,2
France métropolitaine	26 442 700	58,4	1 563	565	3 162	5,6

Source : Insee-DGFIP, revenus fiscaux localisés des ménages 2010

En 2010, les ménages de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne et du Val-d'Oise ont des revenus médians inférieurs à la moyenne régionale. Mais c'est surtout en Seine-Saint-Denis que cet écart de revenus est le plus important, en particulier pour les ménages modestes. En effet, leur revenu par UC est 40 % plus faible que celui de l'ensemble des ménages modestes franciliens ③. Les revenus fiscaux médians des ménages des Yvelines, de Paris et des Hauts-de-Seine sont les plus

élevés de la région. C'est à Paris que les revenus des ménages les plus aisés sont les plus élevés. Ils y sont supérieurs de 38 % à ceux de l'ensemble des ménages aisés de la région.

Paris se caractérise par une part de revenus issus du patrimoine ainsi que de revenus non salariaux plus élevés que dans l'ensemble de la région. Ces revenus représentent 11 % et 7,4 % des revenus déclarés par les ménages parisiens contre 6,7 % et 4,8 %

pour l'ensemble des ménages de la région. Dans les Hauts-de-Seine, les hauts revenus des ménages correspondent surtout à des revenus du patrimoine (7,4 %).

En Seine-Saint-Denis et dans le Val-d'Oise, la part des indemnités chômage dans les revenus fiscaux est de 4,3 % et 3,4 % alors qu'elles ne représentent que 3 % des revenus déclarés dans la région.

Du fait de revenus plus faibles en Seine-Saint-Denis, seuls six ménages sur dix sont imposables contre sept sur dix au niveau régional. Dans les Yvelines, la part des ménages imposés est la plus importante de la région (75,2 %).

3 Des revenus plus faibles en Seine-Saint-Denis et dans le Val-d'Oise

Disparités départementales des revenus franciliens en 2010 avant redistribution.

Rapport entre le 1^{er} décile, la médiane et le 9^e décile de chaque département francilien et la valeur pour la région.



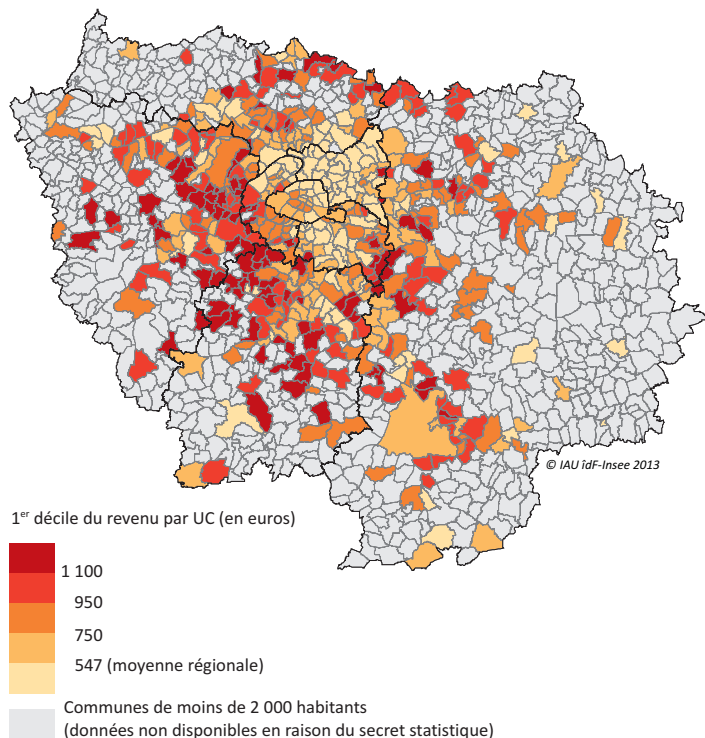
Lecture : en Seine-Saint-Denis, le revenu en dessous duquel se situent les 10 % des ménages les plus pauvres (1^{er} décile de revenus par UC des ménages) est 40 % plus faible que celui des 10 % de ménages les plus pauvres de la région.

Source : Insee-DGFIP, revenus fiscaux localisés des ménages 2010

Les ménages modestes sont concentrés dans le cœur de l'agglomération

Dans la majorité des communes de Seine-Saint-Denis, les ménages les plus modestes ont de très faibles revenus : dans seulement sept communes, le 1^{er} décile de revenus des ménages est supérieur à celui de la région. Paris accueille aussi bien des ménages à faibles revenus que des ménages aux revenus élevés. Les ménages à faibles revenus sont concentrés dans les arrondissements du nord de Paris. De même, les revenus fiscaux par UC sont inférieurs au 1^{er} décile de la région dans la périphérie est de la Seine-et-Marne, le sud-ouest du Val-de-Marne et

4 Le cœur d'agglomération accueille les ménages les plus modestes



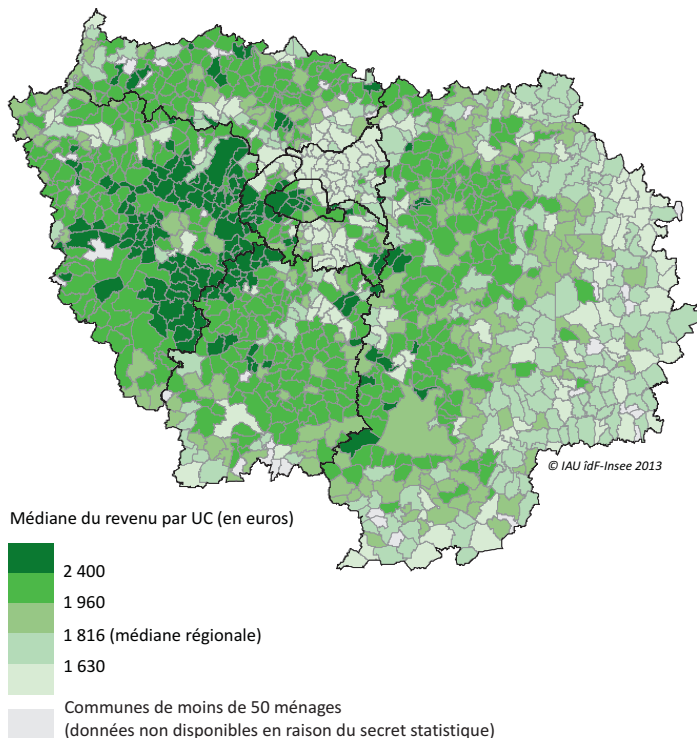
Source : Insee-DGFIP, revenus fiscaux localisés des ménages 2010

le nord-est de l'Essonne 4. Clichy-sous-Bois, Aubervilliers, Montereau-Fault-Yonne, Grigny et Saint-Denis sont les cinq communes dans lesquelles les 1^{ers} déciles de revenus fiscaux des ménages par UC sont les plus bas de la région.

Des écarts de revenus plus forts dans les zones les plus pauvres

Parmi les 112 communes où les ménages ont les revenus les plus faibles (1^{er} décile inférieur à celui de la région), 79 ont une ou plusieurs zones urbaines sensibles (ZUS) au sein de leur territoire. Les écarts de revenus entre ménages modestes et aisés des ZUS franciliennes (rapport inter-décile) varient de 3,2 pour la ZUS de Viry-Châtillon à 26,4 pour la ZUS de Bobigny. Dans les communes les plus pauvres, le 1^{er} décile, très bas, entraîne des écarts de revenus importants entre les ménages modestes et aisés. Ces écarts de revenus sont supérieurs à 10 dans vingt ZUS franciliennes : cinq sont situées à Paris, douze en Seine-Saint-Denis, deux en Seine-et-

5 Revenus médians peu élevés au nord et à l'est de l'Île-de-France



Source : Insee-DGFIP, revenus fiscaux localisés des ménages 2010

Marne et une dans les Hauts-de-Seine. Plus les ZUS sont situées dans des communes où les revenus sont élevés, plus les écarts de revenus entre ménages aisés et modestes sont faibles (inférieur à 4). Le 1^{er} décile de revenus fiscaux par UC est supérieur à celui de l'ensemble de la région dans cinq ZUS franciliennes situées dans les Yvelines et l'Essonne.

Des revenus médians peu élevés au nord et à l'est de l'Île-de-France

Le revenu médian des Franciliens est plus faible dans les communes de l'est et du nord-est que de l'ouest de la région 5. Les arrondissements du nord de Paris concentrent les ménages aux revenus médians faibles. En petite couronne, les revenus médians sont inférieurs à la moyenne de la région dans les communes du nord des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du sud du Val-de-Marne. La faiblesse des revenus dans ces communes s'explique par la forte présence de ménages d'ou-

vriers et d'employés, d'étrangers et par un taux de chômage élevé. En grande couronne, les revenus médians sont peu élevés dans les communes de l'est de la Seine-et-Marne, du sud de l'Essonne et du sud du Val-d'Oise.

A l'inverse, les ménages habitant les Yvelines, le sud des Hauts-de-Seine et le sud de Paris ont les revenus médians les plus élevés.

Des disparités de revenus importantes pour les familles nombreuses et les locataires du parc privé

Pour les ménages de cinq personnes ou plus, les écarts de revenus sont plus forts que pour les autres ménages. Les revenus fiscaux par UC des familles nombreuses aisées sont 9,1 fois plus élevés que ceux des familles nombreuses modestes alors que pour les ménages de quatre personnes, cet écart est de 5,9. Cet écart s'explique par le fait que les familles nombreuses modestes ont des revenus plus faibles que

6 A Paris, les disparités de revenus sont les plus fortes d'Ile-de-France

	Rapport interdécile des revenus fiscaux par UC	Rapport interdécile des niveaux de vie
Paris	11,5	6,0
Hauts-de-Seine	7,5	4,7
Seine-Saint-Denis	8,5	3,7
Val-de-Marne	6,9	3,9
Seine-et-Marne	4,8	3,2
Yvelines	5,5	3,8
Essonne	5,4	3,4
Val-d'Oise	6,1	3,5
Ile-de-France	7,4	4,3
Province	5,2	3,3
France métropolitaine	5,6	3,5

Sources : Insee-DGFIP, revenus fiscaux localisés des ménages 2010, revenus disponibles localisés 2010 (RDL)

les autres ménages. En effet, le 1^{er} décile des ménages de cinq personnes ou plus est deux fois plus faible que celui des ménages de quatre personnes (352 € contre 691 €). Par contre, les revenus fiscaux des ménages aisés de quatre personnes sont seulement 1,3 fois plus élevés que ceux des ménages aisés de cinq personnes ou plus.

Les écarts de revenus pour les jeunes de moins de 30 ans sont moins importants en Ile-de-France qu'en province, tandis que pour les classes d'âge intermédiaire (30-39 ans et 40-49 ans), la situation est inverse. En Ile-de-France, les moins de 30 ans les plus aisés ont des revenus 6,4 fois plus élevés que les plus modestes (7,9 en province). En effet, les jeunes Franciliens les plus modestes ont des revenus relativement plus élevés : le 1^{er} décile des jeunes de la région est supérieur de 65 % à celui de leurs homologues de province. Pour les 30 à 39 ans, les personnes les plus aisées ont des revenus 7,4 fois plus élevés que les plus modestes (5,8 en province). Ceci s'explique par une proportion de cadres plus élevée en Ile-de-France qu'en province : le 9^e décile des Franciliens de cette classe d'âge est supérieur de 43 % à celui observé en province.

De plus, les ménages aisés du secteur locatif hors social ont des revenus fiscaux par UC 9,3 fois plus importants que les plus modestes. Dans le secteur locatif social cet écart de revenus fiscaux est plus faible (6,9). L'insuffisance des logements dans le parc social contraint les ménages à faibles revenus à se tourner vers le secteur privé

pour trouver un logement. Le 1^{er} décile de revenus dans ce secteur est très faible mais est supérieur à celui du secteur social (384 € contre 330 €).

Les plus fortes inégalités de revenus nettement atténuées par la redistribution

En 2010, les ménages les plus aisés (9^e décile) ont des revenus fiscaux par UC 7,4 fois supérieurs à ceux des ménages modestes (1^{er} décile) en Ile-de-France. En province, les disparités de revenus fiscaux par UC sont plus faibles : les plus aisés déclarent des revenus 5,2 fois plus élevés que les plus modestes.

Paris est le département francilien où les inégalités de revenus sont les plus marquées : les 10 % des ménages les plus aisés déclarent des revenus 11,5 fois plus élevés que les 10 % les plus modestes 6. Les inégalités de revenus en Seine-Saint-Denis sont également fortes du fait de la faiblesse des revenus des ménages les plus modestes dans ce département. A l'inverse, en Seine-et-Marne, les inégalités de revenus sont plus faibles.

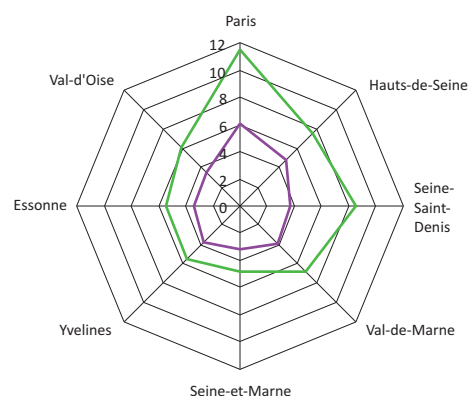
La redistribution des revenus permet de réduire ces inégalités, en particulier dans les départements où les écarts de revenus sont les plus importants. Après paiement des impôts et versement des prestations sociales, le revenu disponible par UC des ménages franciliens du 9^e décile est 4,3 fois plus élevé que celui des ménages du

1^{er} décile. A Paris, ce rapport interdécile après redistribution est de 6 et il atteint 3,2 en Seine- et-Marne 7.

Le niveau de vie médian des Franciliens est supérieur de 15 % à celui des ménages de province

Après prise en compte de la redistribution, le revenu disponible permet de connaître le niveau de vie des ménages. Il correspond aux revenus déclarés (salaires, retraite, revenus du patrimoine, indemnités de chômage...) et aux prestations sociales reçues nets des prélèvements obligatoires. En Ile-de-France, la moitié des ménages dispose d'un niveau de vie mensuel supérieur à 1 806 € par mois, soit 234 € de plus qu'en province. De même, le revenu disponible par UC des 10 % de ménages les plus modestes d'Ile-de-France est légèrement supérieur à celui de la province : 876 € contre 867 €. Le niveau de vie médian est plus faible que celui de la région dans quatre départements : la Seine-Saint-Denis (1 384 €), le Val-d'Oise (1 690 €), le Val-de-Marne (1 739 €) et la Seine-et-Marne (1 768 €). Dans ces départements, excepté la Seine-et-Marne, mais aussi à Paris, le

7 Les effets de la redistribution sont les plus sensibles à Paris et en Seine-Saint-Denis



— Rapport interdécile des revenus fiscaux par UC
— Rapport interdécile des niveaux de vie

Lecture : à Paris, les ménages aisés ont un revenu 11,5 fois plus élevé que les ménages modestes avant redistribution (rapport interdécile RFL). La redistribution des revenus réduit cet écart à 6 (rapport interdécile RDL)

Source : Insee-DGFIP, revenus fiscaux localisés des ménages (RFL) 2010, revenus disponibles localisés (RDL) 2010

niveau de vie des 10 % de ménages les plus modestes est aussi inférieur à celui de la région ⑧.

Les niveaux de vie médians de Paris, des Hauts-de-Seine, des Yvelines et de l'Essonne sont les quatre plus élevés de tous les départements de France métropolitaine. La Seine-et-Marne, le Val-de-Marne et le Val-d'Oise se situent respectivement aux 6^e, 7^e et 11^e rangs du classement par ordre décroissant du niveau de vie médian tandis que la Seine-Saint-Denis est au dernier rang.

Le niveau de vie des ménages modestes des Yvelines est le plus élevé de France métropolitaine. Trois autres départements franciliens (la Seine-et-Marne, l'Essonne et les Hauts-de-Seine) font partie des dix départements de France métropolitaine où le 1^{er} décile de revenus des habitants est le plus élevé. Paris est au 76^e rang de ce classement et la Seine-Saint-Denis en dernière position.

L'effet de la redistribution est particulièrement sensible pour les ménages les plus modestes, car ils bénéficient plus largement des prestations sociales (minima sociaux, prestations familiales sous condition de ressources) et sont moins souvent imposés.

⑧ Le niveau de vie mensuel médian des Franciliens est de 1 806 €

Niveau de vie en 2010 selon le département (en euros)

	Médiane	1 ^{er} décile	9 ^e décile
Paris	2 043	827	4 998
Hauts-de-Seine	2 035	945	4 460
Seine-Saint-Denis	1 384	716	2 643
Val-de-Marne	1 739	869	3 427
Seine-et-Marne	1 768	960	3 065
Yvelines	2 016	1 029	3 937
Essonne	1 844	960	3 304
Val-d'Oise	1 690	866	3 066
Ile-de-France	1 806	876	3 732
Province	1 572	867	2 858
France métropolitaine	1 606	869	3 022

Source : Insee, revenus disponibles localisés 2010

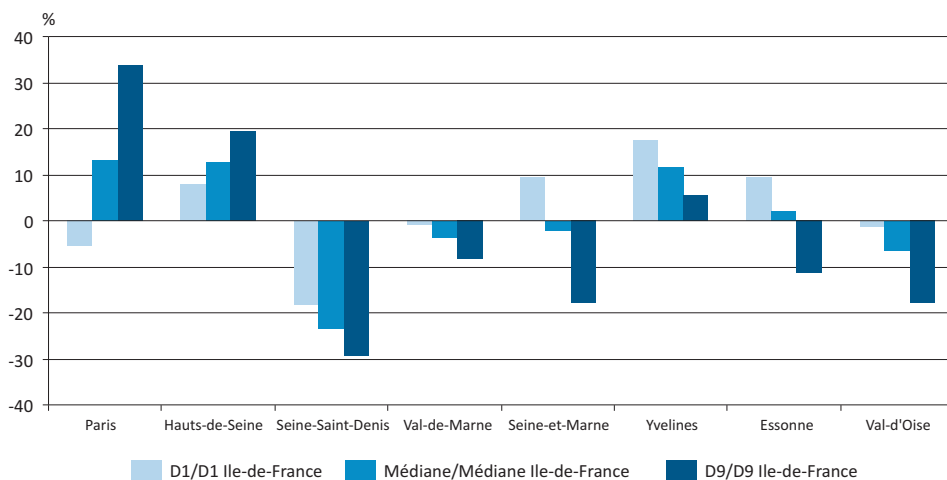
Ainsi, le 1^{er} décile de revenus des ménages franciliens augmente de 60 % en prenant en compte la redistribution. Dans le même temps, le revenu médian des Franciliens reste quasiment inchangé (- 0,5 %) et le 9^e décile de revenus diminue de 0,8 %. En effet, les revenus les plus élevés baissent après redistribution car ils sont davantage imposés. Cependant, les départements franciliens les plus pauvres le restent, même en prenant en compte la redistribution ⑨.

Au niveau infrarégional, l'augmentation du 1^{er} décile due à la redistribution est supérieure à celle du niveau régional dans les

quatre départements où les revenus des plus modestes sont les plus faibles : la Seine-Saint-Denis (+ 118,4 %), Paris (+ 69,1 %), le Val-d'Oise (+ 61,1 %) et le Val-de-Marne (+ 60,2 %). L'augmentation du 1^{er} décile après la redistribution est plus faible dans les Yvelines (+ 30,4 %). Le revenu médian des Franciliens après la redistribution diminue dans tous les départements à l'exception de la Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise (respectivement + 10,1 % et + 1,3 %), départements où le revenu fiscal médian est particulièrement bas. Cette diminution est plus forte dans les Yvelines (- 3,9 %), dans les Hauts-de-Seine (- 3,5 %), à Paris (- 2,1 %) et dans l'Essonne (- 1,9 %). De plus, le 9^e décile de revenus diminue également fortement dans les départements où résident les ménages aux revenus élevés (- 10,9 % à Paris, - 9,7 % dans les Hauts-de-Seine et - 8,6 % dans les Yvelines).

⑨ Après redistribution, la Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise restent les départements les plus pauvres

Disparités départementales des revenus des franciliens en 2010 après redistribution



Lecture : en Seine-Saint-Denis, le niveau de vie en dessous duquel se situent les 10 % de ménages les plus modestes (1^{er} décile de revenus par UC des ménages) est 18 % plus faible que celui des 10 % de ménages les plus modestes de la région. Cet écart est de 40 % avant prise en compte des impôts et prestations ⑧.

Source : Insee, revenus disponibles localisés 2010

Le revenu disponible des ménages modestes composé à 42 % de prestations sociales

Les prestations sociales, c'est-à-dire l'ensemble des minima sociaux, des prestations familiales et des aides au logement, versées par l'Etat représentent 3,7 % du revenu disponible des ménages franciliens. Pour les 10 % de ménages les plus modestes, elles atteignent 42,1 % du revenu disponible. En revanche, les prestations sociales ne représentent que 0,9 % du revenu disponible des ménages les plus aisés. Les prestations sociales versées aux

Une forte hétérogénéité des revenus en Ile-de-France

10 Une forte proportion de prestations sociales dans les revenus des ménages de Seine-Saint-Denis

Part des prestations sociales dans le revenu disponible par département (en %)

	Ensemble des ménages	Ménages du 1 ^{er} décile
Paris	2,7	42,2
Hauts-de-Seine	2,8	39,8
Seine-Saint-Denis	8,0	45,9
Val-de-Marne	4,2	42,7
Seine-et-Marne	3,9	39,5
Yvelines	2,8	38,4
Essonne	3,6	40,6
Val-d'Oise	4,7	41,1
Ile-de-France	3,7	42,1
Province	4,3	37,2
France métropolitaine	4,2	38,2

Source : Insee, revenus disponibles localisés 2010

ménages modestes sont essentiellement constituées de minima sociaux (36,1 %) et de prestations familiales (31,6 %). Pour les ménages aisés, il s'agit majoritairement de prestations familiales.

C'est en Seine-Saint-Denis que la part des prestations sociales dans le revenu disponible des ménages est la plus élevée. Elles constituent 8 % du revenu disponible de l'ensemble des ménages du département et 45,9 % du revenu disponible des ménages les plus modestes. A Paris, les prestations sociales représentent seulement 2,7 % du revenu disponible de l'ensemble des ménages mais 42,2 % du revenu disponible des ménages les plus modestes 10.

11 La pauvreté est plus intense à Paris et en Seine-Saint-Denis

	Taux de pauvreté à 60 % du revenu médian (en %)	Intensité de la pauvreté (en %)	Niveau de vie médian des personnes sous le seuil de pauvreté (en euros)
Paris	14,4	24,1	731
Hauts-de-Seine	10,6	20,7	765
Seine-Saint-Denis	24,1	21,5	757
Val-de-Marne	13,7	20,4	768
Seine-et-Marne	10,1	18,6	785
Yvelines	8,0	18,4	786
Essonne	10,1	18,7	784
Val-d'Oise	13,9	20,0	771
Ile-de-France	13,3	20,9	763
Province	14,3	19,0	781
France métropolitaine	14,1	19,3	778

Source : Insee, revenus disponibles localisés 2010

L'intensité de la pauvreté plus élevée en Ile-de-France qu'en province

En Ile-de-France, 13,3 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté en 2010, soit 964 € mensuels, contre 14,1 % en France métropolitaine. Le niveau de vie médian des personnes pauvres est plus faible en Ile-de-France qu'en province (763 € contre 781 €). Autrement dit, l'intensité de la pauvreté, c'est-à-dire l'écart entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté, est plus élevée en Ile-de-France qu'en province.

La Seine-Saint-Denis est le département d'Ile-de-France avec le taux de pauvreté le plus élevé de la région (24,1 %). Le niveau de vie médian des personnes pauvres de ce département est le deuxième plus faible de la région (757 €). C'est à Paris que le niveau de vie médian des personnes pauvres est le plus faible de la région (731 €). Ainsi, le taux de pauvreté à Paris (14,4 %) est plus faible qu'en Seine-Saint-Denis mais l'intensité de la pauvreté y est plus importante 11.

Le niveau de vie des ménages franciliens les plus modestes baisse à partir de 2009

Entre 2008 et 2009, le niveau de vie médian progresse de 0,4 % en Ile-de-France et de 0,1 % en province en euros constants 2009 12. Cependant, deux départe-

12 Diminution de 2 % du niveau de vie des ménages modestes franciliens en 2010

En %

	Taux de variation entre 2008 et 2009 (en euros constants 2009)			Taux de variation entre 2009 et 2010 (en euros constants 2010)		
	1 ^{er} décile	Médiane	9 ^e décile	1 ^{er} décile	Médiane	9 ^e décile
Paris	-0,8	1,1	-2,3	-1,9	-0,4	2,4
Hauts-de-Seine	0,5	1,5	-1,5	-2,1	-0,2	1,6
Seine-Saint-Denis	-0,7	-1,7	0,3	-3,0	-1,7	-1,0
Val-de-Marne	-1,6	0,4	-0,5	-2,3	-0,8	-0,2
Seine-et-Marne	-0,7	0,2	0,0	-2,5	-0,3	-0,6
Yvelines	-0,2	0,6	-1,5	-2,5	-0,4	0,7
Essonne	-0,7	0,4	-0,5	-2,6	-0,7	-0,7
Val-d'Oise	-2,6	-0,2	-0,4	-2,1	-1,0	-0,9
Ile-de-France	-1,4	0,4	-1,1	-2,0	-0,6	0,8
Province	-1,1	0,1	1,2	-1,3	-0,3	-0,2
France métropolitaine	-1,2	0,4	0,7	-1,3	-0,5	-0,3

Source : Insee, revenus disponibles localisés 2008 à 2010

Les revenus fiscaux des ménages

Les résultats sont issus de la source **Revenus fiscaux localisés** des ménages de 2010. Elle est établie par l'Insee à partir des fichiers exhaustifs des déclarations de revenus des personnes physiques, de la taxe d'habitation et du fichier d'imposition des personnes physiques fournis à l'Insee par la Direction générale des finances publiques. Elle comporte des informations sur le revenu déclaré à l'administration fiscale, avant paiement de l'impôt et versement des prestations sociales.

Les statistiques sur la distribution des revenus proviennent de la source **Revenus disponibles localisés** de 2008 à 2010. Ce dispositif vise également à étudier la part des prestations sociales et des minima sociaux dans le revenu ainsi que la pauvreté.

Un **ménage fiscal** est un ménage ordinaire constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Sont exclus :

- les ménages constitués de personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants) ;
- les ménages vivant en collectivité (casernes, hôpitaux, maisons de retraite).

Le **revenu fiscal** correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration avant abattement. Il comprend :

- les revenus d'activités salariées (salaires, rémunération des heures supplémentaires et complémentaires, allocations de chômage et de pré-retraite, droits d'auteur, avantages en nature, indemnités de maladie, revenus perçus à l'étranger) ;
- les revenus des activités non salariées (revenus nets de déficits des indépendants comprenant les bénéfices agricoles, industriels et commerciaux et non commerciaux) ;
- les retraites (hors minimum vieillesse), pensions d'invalidité, pensions alimentaires (déduction faite des pensions versées) et rentes viagères ;
- les autres revenus (essentiellement des revenus du patrimoine).

Le **revenu fiscal par unité de consommation (UC)** est un revenu par équivalent adulte, comparable entre ménages de composition différente. Le nombre d'UC d'un ménage est évalué selon la définition utilisée par l'Insee et par Eurostat : le premier adulte du ménage compte pour 1 UC, les autres personnes de 14 ans ou plus pour 0,5 UC chacune, les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC chacun.

La **médiane du revenu fiscal par unité de consommation** partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage dont le revenu déclaré par UC est inférieur à la médiane et l'autre moitié, un revenu par UC supérieur.

Si on ordonne une distribution de revenus, les **déciles** sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales.

Ainsi, le **premier décile** est le revenu maximum en dessous duquel se situent 10 % des revenus ; le neuvième décile est le revenu minimum en dessous duquel se situent 90 % des revenus.

Le **rapport interdécile** est utilisé pour mesurer la dispersion du revenu. Il établit le rapport entre les hauts et les bas revenus (9^e décile / 1^{er} décile).

Le **revenu disponible** estimé après redistribution est un revenu fiscal auquel on ajoute les revenus sociaux non imposables (minima sociaux tels que RSA et minimum vieillesse, prestations familiales, aides au logement) et duquel on soustrait les impôts directs (impôt sur le revenu et taxe d'habitation).

Le **niveau de vie** d'un ménage correspond au revenu disponible divisé par le nombre d'unités de consommation.

Taux de pauvreté : un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population de France métropolitaine. Il correspond à 60 % de la médiane des niveaux de vie, soit 964 € par mois en 2010.

L'**intensité de la pauvreté** est un indicateur qui permet de déterminer à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Il est calculé de la manière suivante : (seuil de pauvreté - niveau de vie médian de la population pauvre) / seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Evolution en euros constants : pour raisonner en euros constants de 2010, on multiplie les revenus de 2009 par le coefficient tenant compte de l'augmentation moyenne de l'indice des prix constatée en 2010 (1,5 %), soit 1,015. L'évolution constatée en euros 2010 se situe alors 1,5 points en dessous de celle constatée en euros courants et rend compte de l'évolution du pouvoir d'achat. Pour la comparaison entre les années 2008 et 2009 en euros de 2009, il convient de multiplier les revenus de 2008 par 1,001 (inflation de 0,1 % en 2009).

tements franciliens connaissent une diminution du niveau de vie médian dès 2009 : la Seine-Saint-Denis (- 1,7 %) et le Val-d'Oise (- 0,2 %).

A partir de 2009, les effets de la crise se ressentent en particulier sur les niveaux de vie

des ménages les plus modestes. Le niveau de vie des 10 % de ménages franciliens les plus modestes diminue de 1,4 % entre 2008 et 2009 contre 1,1 % en province. Cette diminution du niveau de vie concerne les ménages modestes de tous les départements franciliens à l'exception des Hauts-

de-Seine. Le Val-d'Oise est le département où la baisse du 1^{er} décile de niveau de vie est la plus forte (- 2,6 % en euros constants 2009). En 2009, le niveau de vie annuel des ménages modestes du Val-d'Oise a diminué de 276 € ; dans le même temps, il a augmenté de 62 € dans les Hauts-de-Seine.

☛ Un autre aspect de la pauvreté : la pauvreté en condition de vie

La pauvreté en condition de vie est un indicateur qui permet d'identifier l'absence de bien-être matériel ou des difficultés dans la vie quotidienne, à l'échelle d'un ménage. 27 indicateurs de privation issus de la source SRCV (statistiques sur les ressources et conditions de vie) ont été retenus pour mesurer le taux de pauvreté en condition de vie.

Un ménage est considéré comme pauvre en condition de vie s'il déclare cumuler au moins 8 difficultés parmi les 27 retenues. Ces indicateurs de privation sont répartis en quatre groupes : les contraintes budgétaires, les retards de paiement, les restrictions de consommation et les difficultés de logement.

L'analyse « toutes choses égales par ailleurs », c'est-à-dire à caractéristiques comparables, des différents indicateurs de pauvreté en condition de vie de la source SRCV permet de mettre en évidence les différences entre l'Ile-de-France et la province.

En 2009, toutes choses égales par ailleurs, un ménage francilien encourt un risque de pauvreté en condition de vie supérieur de 40 % à celui d'un ménage de province. Dans l'ensemble, les ménages franciliens se déclarent plus souvent confrontés aux contraintes budgétaires, aux retards de paiement et aux difficultés de logement que les ménages de province à caractéristiques comparables en termes de sexe, d'âge, de diplôme, de catégorie sociale, de situation face à l'emploi, de statut d'occupation du logement et de revenus. En ce qui concerne les restrictions de consommation, il n'y a pas de différences entre l'Ile-de-France et la province.

S'agissant des contraintes budgétaires, les écarts entre l'Ile-de-France et la province concernent principalement les difficultés à couvrir les dépenses par le revenu, l'absence d'épargne à disposition et l'opinion négative du ménage sur son niveau de vie. Les ménages franciliens ont plus de risque d'être confrontés à l'une au moins de ces trois difficultés que les ménages de province.

Les retards de paiement sont également plus fréquents pour les ménages franciliens que pour ceux de province. A caractéristiques comparables, un ménage francilien a une probabilité plus élevée de 40 % qu'un ménage de province de ne pas pouvoir payer son loyer et ses charges (pour les factures, cette probabilité est augmentée de 30 %).

En revanche, les ménages franciliens ont plus de moyens financiers que les ménages de province pour se payer des vacances. Ainsi, la probabilité pour un ménage francilien de ne pas pouvoir s'offrir une semaine de vacances est 30 % plus faible que celle d'un ménage de province.

En ce qui concerne la capacité d'offrir des cadeaux ou de posséder deux paires de chaussures, les ménages franciliens encourent un risque plus élevé d'être confrontés à ces deux difficultés que les ménages de province.

Le logement des ménages franciliens est plus petit et donc plus souvent surpeuplé que ceux des ménages de province : à caractéristiques comparables, les ménages franciliens encourent un risque de vivre dans un logement surpeuplé quatre fois plus élevé que ceux de province.

En revanche, les ménages franciliens semblent disposer de logements de meilleure qualité. La probabilité qu'ils vivent dans un logement difficile à chauffer ou dans un logement humide est 20 % plus faible que celle des ménages de province.

Entre 2009 et 2010, le niveau de vie médian diminue de 0,6 % (en euros constants 2010) en Ile-de-France contre 0,3 % en province. Cette baisse est plus importante dans les deux départements où la diminution du niveau de vie médian commence dès 2009 (Seine-Saint-Denis : - 1,7 % et Val-d'Oise : - 1 %). Par ailleurs, le revenu des ménages les plus modestes continue de baisser en Ile-de-France (- 2 % en euros constants 2010) et en province (- 1,3 %). Le niveau de vie des ménages modestes de tous les départements d'Ile-de-France diminue de plus de 2 %, à l'exception de Paris où cette baisse est légèrement plus faible (- 1,9 %).

Le niveau de vie des ménages les plus aisés diminue en Ile-de-France (- 1,1 %) à partir de 2009 alors qu'il progresse de 1,2 % en province. En 2010, le niveau de vie médian de ces ménages franciliens augmente (+ 0,8 %) alors qu'en province il diminue de 0,2 %.

Le taux de pauvreté en Ile-de-France s'accroît de 0,8 point en 2010, après une hausse plus faible en 2009 (+ 0,4 point). C'est l'une des régions les plus touchées par l'augmentation de la pauvreté en France, avec la Champagne-Ardenne, le Languedoc-Roussillon et la Picardie, la région la plus concernée étant la région Nord-Pas-de-Calais.

Deux foyers allocataires franciliens sur dix bénéficient des minima sociaux versés par les Caf en 2012

Les Caisses d'allocations familiales versent deux minima sociaux, le Revenu de solidarité active (RSA) et l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), parmi les huit minima sociaux existants en France. Le volet « Minimum social » du RSA, le RSA socle, touche près de 291 000 foyers en Ile-de-France en 2012 dans lesquels vivent 555 600 personnes. Plus de 14 % des foyers allocataires franciliens le touchent et cette proportion s'élève à 23 % en Seine-Saint-Denis. Dans sept foyers sur dix les bénéficiaires vivent seuls ou dans une famille monoparentale et sont sans activité professionnelle. Plus d'un foyer sur dix est dans le dispositif RSA socle (ou son équivalent) depuis au moins dix ans. Plus de 125 000 foyers franciliens perçoivent l'AAH, 192 000 personnes vivant dans ces foyers. En sept ans, le nombre de bénéficiaires de cette allocation a progressé de 32 % dans la région. Sept allocataires de l'AAH sur dix sont des personnes seules.

Danie Chemineau et Delphine Guérin (Ctrad)

La branche famille de la Sécurité sociale a parmi ses missions d'aider les familles dans leur vie quotidienne et de développer la solidarité envers les populations vulnérables. Fin 2012, les Caf d'Ile-de-France aident ainsi financièrement 2 014 487 foyers allocataires pour différents types de prestations (allocations familiales, prestations sociales...). Près de 418 000 d'entre eux bénéficient de minima sociaux ①. Les Caf versent deux des huit minima sociaux (☛ Les minima sociaux) : le

Revenu de solidarité active socle (RSA) et l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH). Sur les 11,3 milliards d'euros de prestations versées par les Caf d'Ile-de-France en 2012, 1,7 milliard d'euros le sont au titre du RSA (15,3%) et 1 milliard d'euros pour l'AAH (9,3%).

Plus de 290 000 foyers titulaires du RSA socle en Ile-de-France

Fin 2012, 362 306 foyers franciliens perçoivent le RSA. La majorité d'entre eux,

290 741 (80 %), perçoivent le RSA socle, et 71 565 (20 %) le RSA activité seul. Parmi les bénéficiaires du RSA socle, volet « Minimum social » du dispositif, 252 592 bénéficient de la partie RSA socle seul et 38 149 de la partie RSA socle et activité. Cette composante « RSA socle et activité » se substitue aux mécanismes d'intéressement temporaires liés au RMI et à l'API en cas de reprise d'activité et aux dispositifs d'incitation de retour à l'emploi (prime de retour à l'emploi...). Elle permet

① Les bénéficiaires de minima sociaux en Ile-de-France en 2012

Départements	Revenu de Solidarité Active socle (RSA socle)*	Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)*	Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)**	Allocation Supplémentaire Vieillesse ou Allocation de Solidarité aux personnes âgées (ASV ou ASPA)***	Allocation Temporaire d'Attente (ATA)**	Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI)****	Allocation Equivalente Retraite (AER)**	Allocation de l'Assurance Veuvage (AAV)	Total
Paris	62 282	26 632	14 475	21 192	7 347	1 587	118	81	133 714
Hauts-de-Seine	28 597	16 492	8 432	8 298	1 473	709	86	54	64 141
Seine-Saint-Denis	71 444	20 539	13 669	13 048	4 902	1 087	210	120	125 019
Val-de-Marne	36 000	14 672	7 273	8 778	2 293	703	108	60	69 887
Petite couronne	136 041	51 703	29 374	30 124	8 668	2 499	404	234	259 047
Seine-et-Marne	24 350	13 460	5 469	5 622	665	121	212	52	49 951
Yvelines	19 206	11 735	5 252	4 875	749	572	137	67	42 593
Essonne	21 551	12 417	4 632	5 398	1 152	548	109	30	45 837
Val-d'Oise	27 311	11 201	7 298	6 914	1 600	605	161	65	55 155
Grande couronne	92 418	48 813	22 651	22 809	4 166	1 846	619	214	193 536
Ile-de-France	290 741	127 148	66 500	74 125	20 181	5 932	1 141	529	586 297

Lecture : en décembre 2012, près de 14 500 foyers parisiens bénéficient de l'Allocation de Solidarité Spécifique.

Sources : * Caisses d'allocations familiales (Caf) d'Ile-de-France au 31 décembre 2012

** Fichier national de Pôle emploi, décembre 2012


*** Caisse nationale d'assurance vieillesse, régime général, 2012

**** Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France, 2012

aux personnes ayant de faibles revenus d'activité et lorsque leurs ressources globales sont inférieures au montant forfaitaire du RSA, de pouvoir bénéficier d'un complément de revenu.

Si on considère l'ensemble des personnes vivant dans ces foyers (conjoint, enfants ou autres personnes à charge), ce sont 555 611 personnes qui bénéficient du RSA socle en Ile-de-France, soit 4,7 % des Franciliens.

Plus d'un foyer allocataire sur cinq bénéficie du RSA socle en Seine-Saint-Denis

En décembre 2012, 14 % des foyers allocataires franciliens bénéficient du RSA socle .

Les minima sociaux

Cet article sur les minima sociaux versés par les Caisses d'allocations familiales porte sur le RSA socle, volet « Minimum social » de la prestation et l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), deux minima versés par les Caf.

Le **Revenu de solidarité active (RSA)** est attribué à un foyer remplissant certaines conditions administratives et dont les revenus sont inférieurs à un plafond qui dépend de sa configuration familiale et de sa situation vis-à-vis du marché du travail. Le montant du RSA correspond à la différence entre le montant maximal de RSA (montant forfaitaire + 62 % des revenus d'activité du foyer) et les ressources (incluant le forfait d'aide au logement). Au 1^{er} janvier 2012, le montant forfaitaire est de 475 euros pour une personne seule et de 855 euros pour un couple avec un enfant.

Nombre d'enfants	Vous vivez seul(e) (en €)	Vous vivez en couple (en €)
0	475	712
1	712	855
2	855	997
Par enfant en plus	190	190

Les allocataires du **RSA socle seul** n'ont pas de revenus d'activité (ou alors sont en période de cumul intégral - voir infra - durant les trois mois de la reprise d'activité). Les allocataires du **RSA socle et activité** ont des revenus d'activité faibles et des ressources inférieures à un montant forfaitaire qui dépend de la configuration familiale et de la situation vis-à-vis du marché du travail de l'allocataire. Les allocataires du **RSA activité seul** ont des revenus d'activité modestes et l'ensemble de leurs ressources est supérieur au montant forfaitaire.

Le **RSA majoré** s'adresse aux personnes seules assumant la charge d'un enfant né ou à naître. Le montant forfaitaire est majoré pendant 12 mois continus ou non, dans la limite de 18 mois à compter de la date du fait générateur de l'isolement. La durée de majoration peut être prolongée le cas échéant jusqu'à ce que le plus jeune enfant atteigne ses trois ans.

Le **RSA jeunes** s'adresse aux 18-25 ans et impose d'avoir travaillé pendant l'équivalent de deux années d'activité à temps plein au cours d'une durée de trois ans précédant la demande du RSA jeunes (en cas de période(s) de chômage indemnisé, cette durée peut être prolongée au maximum de six mois).

Le tout début ou la reprise d'activité égale ou postérieure au premier jour du mois de la demande de RSA ouvre droit au plus à 3 mois consécutifs de **cumul intégral** (les revenus issus de la nouvelle activité ne sont pas pris en compte pour la détermination du revenu garanti et du RSA) sous réserve de la poursuite d'activité ou de la perception de revenus assimilés à des revenus d'activité professionnelle.

Situation par rapport au logement du bénéficiaire du RSA : s'il perçoit une aide au logement ou s'il n'a aucune dépense de logement, tout en étant logé, un « forfait logement » est déduit de l'allocation RSA (de 56,99 € pour une personne seule à 141,06 € pour trois personnes ou plus). Les personnes très mal logées, ou dans un habitat de fortune, un squat ou encore dans un logement insalubre ou surpeuplé, comme les « sans domicile fixe », ne peuvent prétendre à une aide au logement. De ce fait, le forfait logement ne leur est pas retiré.

L'**Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)** s'adresse aux personnes handicapées, âgées de 20 ans au moins (ou au moins 16 ans sous certaines conditions) et ayant peu de ressources. L'attribution de cette allocation est conditionnée par un taux d'incapacité déterminé par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH). Ce taux doit au moins être égal à 80 %. S'il est compris entre 50 et 80 %, le bénéficiaire doit être âgé de moins de 60 ans, et son handicap doit entraîner une restriction substantielle et durable pour l'accès à l'emploi, reconnue par la CDAPH.

D'autres allocations visent également des publics spécifiques confrontés à un risque de pauvreté :

- L'**Allocation Supplémentaire Vieillesse (ASV)** devenue Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA) au 1^{er} janvier 2007 est un complément de ressources permettant de porter au niveau du « minimum vieillesse » les revenus des personnes âgées de plus de 65 ans qui n'ont pas cotisé suffisamment aux régimes de retraite pour pouvoir bénéficier d'un revenu d'existence à l'âge de la retraite.

- L'**Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI)** destinée aux personnes n'ayant pas encore atteint l'âge permettant de prétendre à l'ASPA et qui remplissent des conditions d'invalidité, de résidence et de ressources.

- L'**Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)** destinée aux chômeurs de très longue durée ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage.

- L'**Allocation Temporaire d'Attente (ATA) créée en 2005**, est une allocation du régime de solidarité, versée par Pôle emploi, qui remplace l'**Allocation d'Insertion (AI) créée en 1984**, pour les entrées dans le dispositif depuis novembre 2006. Elle est destinée à procurer un minimum de ressources aux demandeurs d'asile, à certaines catégories de ressortissants étrangers et à des personnes en demande d'insertion. Pour pouvoir bénéficier de l'ATA, le demandeur doit justifier de revenus inférieurs au montant forfaitaire servant de base au calcul du RSA.

- L'**Allocation Equivalent Retraite (AER) créée en 2002**, est destinée à instaurer un revenu de remplacement ou de complément aux personnes involontairement privées d'emploi qui justifient du nombre de trimestres de cotisation retraite permettant de bénéficier d'une retraite à taux plein, mais qui n'ont pas atteint l'âge minimum de départ à la retraite. Cette allocation a été supprimée le 1^{er} janvier 2011 et a été remplacée, pour les nouveaux entrants nés entre le 1^{er} juillet 1951 et 1953, par l'Allocation Transitoire de Solidarité (ATS) à compter du 1^{er} juillet 2011.

- L'**Allocation de l'Assurance Veuvage (AAV) créée le 1^{er} janvier 1981**, a pour but de venir en aide aux veufs et veuves ayant peu de ressources mais qui ne peuvent prétendre à une pension de réversion, n'ayant pas atteint l'âge requis.

2 Les bénéficiaires du RSA socle par département en 2012

Départements	Foyers allocataires bénéficiaires du RSA socle	Part des foyers allocataires bénéficiaires du RSA socle par département (en %)
Paris	62 282	15,5
Hauts-de-Seine	28 597	11,1
Seine-Saint-Denis	71 444	23,0
Val-de-Marne	36 000	15,6
Petite couronne	136 041	17,0
Seine-et-Marne	24 350	11,4
Yvelines	19 206	9,1
Essonne	21 551	11,2
Val-d'Oise	27 311	13,8
Grande couronne	92 418	11,4
Ile-de-France	290 741	14,4

Champ : 290 741 bénéficiaires du RSA socle en Ile-de-France.

Lecture : en décembre 2012, 15,5 % des allocataires parisiens bénéficient du RSA socle.

Source : Caf Ile-de-France, décembre 2012

La part d'allocataires est la plus importante dans le département de Seine-Saint-Denis (23 %), deux fois plus que dans la Seine-et-Marne (11,4 %), l'Essonne (11,2 %) ou les Hauts-de-Seine (11,1 %), et beaucoup plus que dans les Yvelines (9,1 %).

Plus de la moitié des allocataires bénéficiaires du RSA socle sont des personnes seules

En Ile-de-France, plus d'un foyer allocataire sur deux (55 %) percevant le RSA socle

est constitué d'une personne seule ③. Les deux tiers de ces personnes seules sont des hommes : ils représentent 37 % des bénéficiaires et les femmes seules 18 %. Les familles monoparentales sont représentées à hauteur de 27 % parmi ces foyers bénéficiaires et les couples, 18 %.

Au niveau départemental, Paris se démarque nettement avec une part de personnes seules bénéficiant du RSA socle beaucoup plus importante (68 %), dont près des deux tiers sont des hommes, alors

Source et définitions

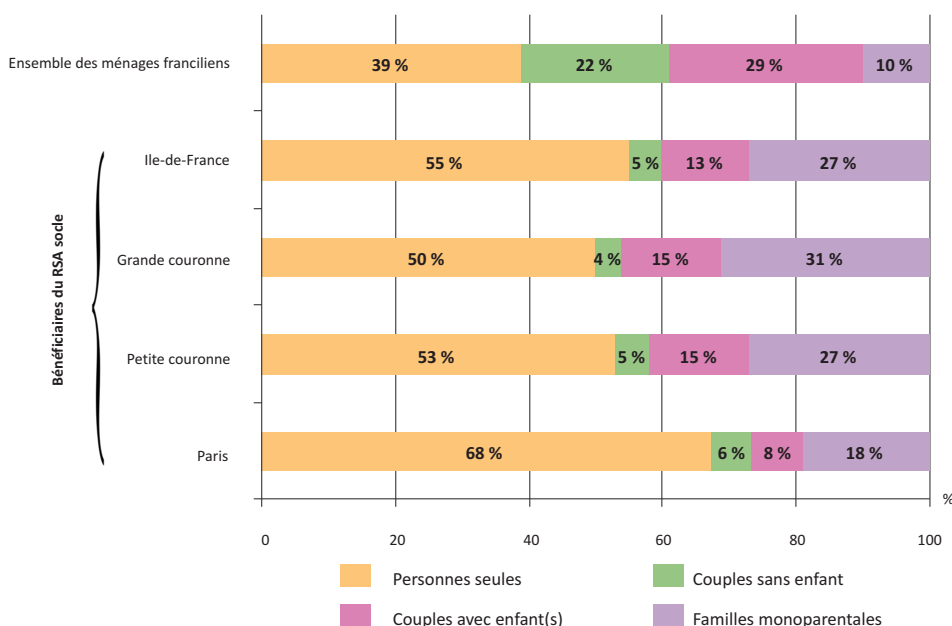
Les **allocataires** des Caisses d'allocations familiales sont les personnes qui perçoivent au moins une allocation en regard de leurs ressources et de leur situation sociale et familiale. La notion d'allocataire est une notion de foyer. Ainsi, compter des allocataires signifie compter des foyers constitués de personnes seules ou de plusieurs personnes (familles). Ils sont aussi appelés bénéficiaires dans cet article.

Les autres membres du foyer allocataire (conjoint, enfants et autres personnes à charge au sens des prestations familiales) sont appelés les ayants-droit. L'ensemble formé par les allocataires et leurs ayants-droit représente les **personnes couvertes**.

Les données sur les foyers allocataires du RSA et de l'AAH proviennent des fichiers des huit Caf Ile-de-France.

que les personnes seules ne représentent que 39 % des ménages franciliens et 56 % des ménages parisiens, un ménage au sens de l'Insee pouvant comporter un ou plusieurs foyers allocataires. La Seine-et-Marne, l'Essonne, le Val-d'Oise et la Seine-Saint-Denis se distinguent des autres départements franciliens avec une part plus importante de familles avec enfants, reflétant ainsi les caractéristiques départementales en termes de population. Dans ces quatre départements, ces proportions varient entre 45 et 48 % alors qu'au niveau régional, elle atteint 40 %.

3 Structure familiale des ménages franciliens et des bénéficiaires du RSA socle en Ile-de-France



Lecture : à Paris 68 % des allocataires bénéficiaires du RSA socle sont des personnes seules.

Sources : Caf Ile-de-France, décembre 2012 - Insee, recensement de la population 2009

Fin 2012, sept allocataires sur dix percevant le RSA socle sont des personnes seules (ou à la tête d'une famille monoparentale) sans activité

En Ile-de-France, parmi les foyers bénéficiaires du RSA socle composés de deux conjoints, plus de sept sur dix sont sans emploi (aucun actif en emploi au sein du couple). Cette proportion est relativement proche dans tous les départements.

Parmi les bénéficiaires du RSA socle, 71 % sont également des personnes seules ou à la tête d'une famille monoparentale, inactives ou au chômage ④. Cette inactivité peut traduire des problèmes d'insertion professionnelle ou le retrait du marché du travail suite à un chômage de longue durée.

4 Situation professionnelle des bénéficiaires du RSA socle

Activité de l'ensemble des foyers allocataires bénéficiaires du RSA socle ou socle et activité		
Deux conjoints		
Deux actifs occupés	1 139	0 %
Un seul actif occupé	13 032	5 %
Aucun actif en emploi	38 976	13 %
Total	53 147	18 %
Personne seule ou famille monoparentale		
Actif en emploi	32 229	11 %
Chômeur	54 025	19 %
Inactif	151 340	52 %
Total	237 594	82 %
Ensemble	290 741	100 %

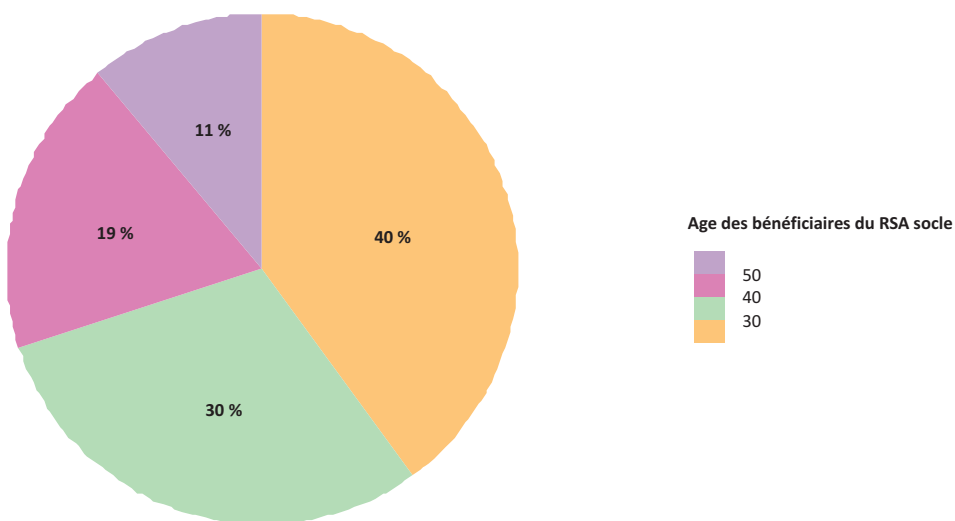
Lecture : 13 % des allocataires bénéficiaires du RSA socle sont des foyers où les deux conjoints sont sans emploi.

Source : Caf Ile-de-France, décembre 2012

Les allocataires les plus jeunes sont les plus concernés par une reprise d'activité

Un dispositif financier incitatif favorise la sortie du RSA socle par l'emploi ou une formation (👉 Les réformes en matière de minima sociaux). L'intéresse-

5 Age des bénéficiaires du RSA socle en situation de cumul



Lecture : fin 2012, 11 % des bénéficiaires du RSA socle en situation de cumul intégral ont plus de 50 ans.

Source : Caf Ile-de-France, décembre 2012

ment permet de cumuler quelques mois tout ou partie des revenus d'activité avec la prestation de RSA socle. Fin 2012, il bénéficie à 8 437 allocataires du RSA socle.

Les bénéficiaires les plus jeunes sont ceux qui ont le plus souvent la capacité

d'être dans cette situation d'intéressement : deux tiers de l'ensemble des bénéficiaires qui reprennent une activité ont moins de 40 ans (5), alors qu'ils ne représentent qu'un peu plus de la moitié (53 %) de l'ensemble des bénéficiaires du RSA socle. Par ailleurs, plus d'un quart (24 %) de ces derniers ont 50 ans ou plus

👉 Les réformes en matière de minima sociaux

L'instauration du RSA

Des réformes importantes ont été établies en matière de minima sociaux. La plus marquante est l'instauration du Revenu de Solidarité Active (RSA), créé par la loi du 1^{er} décembre 2008 et entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 (et au 1^{er} janvier 2011 dans les DOM).

Il a remplacé, en partie, deux minima sociaux, le Revenu Minimum d'Insertion (RMI) et l'Allocation de Parent Isolé (API), ainsi que les mécanismes d'intéressement temporaires de ces deux prestations, en cas de reprise d'activité, et les dispositifs d'incitation au retour à l'emploi. C'est une prestation dégressive qui permet de compléter les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti. Ce dernier dépend des ressources du foyer (revenus d'activité, prestations familiales...) et de la composition de la famille. Il s'adresse à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître.

Il a été mis en place afin de favoriser et « d'accompagner » le retour à l'activité professionnelle. La partie novatrice du dispositif concerne les travailleurs pauvres, personnes qui disposent de faibles revenus d'activité (RSA activité). Le RSA socle correspond au prolongement du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) et de l'Allocation de Parent Isolé (API pour le RSA socle majoré). C'est une allocation qui est versée par les Caisses d'allocations familiales et les Caisses de mutualité sociale agricole. Le RSA est co-financé par le Département (RSA socle) et l'Etat (RSA activité).

Au 1^{er} septembre 2010, le dispositif du RSA a été élargi aux jeunes actifs âgés de 18 à 25 ans sans enfant à charge, sous condition préalable d'activité professionnelle.

Une nouvelle réforme de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

La réforme de l'AAH du 1^{er} janvier 2011 portée par le décret 2010-1403 concerne les allocataires exerçant une activité ou proches du marché de l'emploi. Elle se place dans la continuité de la loi cadre de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et propose de nouvelles règles pour encourager l'activité professionnelle mais aussi améliorer la réactivité de la prestation en fonction des revenus. Elle consiste ainsi à permettre un meilleur cumul entre l'allocation et les revenus d'activité et à tenir compte de la baisse du montant des revenus liée à une diminution durable d'activité.

Au même titre que pour les allocataires du Revenu de Solidarité Active, les bénéficiaires en emploi doivent désormais envoyer une déclaration de ressource trimestrielle à leur Caisse d'allocations familiales. Les modalités de cumul de la prestation avec les revenus d'activité ont évolué. Ainsi, une personne seule peut désormais percevoir l'AAH si ses revenus d'activité sont inférieurs à 1,4 fois le montant du salaire minimum interprofessionnel de croissance.

6 Conditions de logement des bénéficiaires du RSA socle par département (en %)

	Paris	Petite couronne	Grande couronne	Ile-de-France
Logement autonome avec aide au logement	46	47	42	46
Hébergé gratuit, propriétaire	38	40	45	41
Mal logés, SDF, en CHRS	11	7	7	8
Autres (pas de droit ou inconnu)	5	6	6	5

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale.

Lecture : fin 2012, 11 % des allocataires parisiens bénéficiaires du RSA socle sont considérés « mal logés ».

Source : Caf Ile-de-France, décembre 2012

7 Conditions de logement des bénéficiaires du RSA socle majoré

	Bénéficiaires du RSA socle majoré	
	Nombre	%
Logement autonome avec aide au logement	16 073	49
Hébergé gratuit, propriétaire	11 708	36
Mal logés, SDF, en CHRS	2 771	8
Autres (pas de droit ou inconnu)	2 198	7

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale.

Lecture : 8 % des bénéficiaires du RSA socle majoré sont considérés comme mal logés.

Source : Caf Ile-de-France, décembre 2012

8 Ancienneté dans le dispositif du RSA socle (en %)

	Paris	Petite couronne	Grande couronne	Ile-de-France
Moins de 6 mois	15	13	14	14
Entre 6 et 12 mois	11	10	12	11
Entre 1 et 2 ans	16	15	17	16
Entre 2 et 5 ans	28	30	31	30
Entre 5 et 10 ans	18	19	17	18
Plus de 10 ans	12	13	9	11

Lecture : fin 2012, 12 % des allocataires parisiens bénéficiaires du RSA socle sont dans le dispositif depuis plus de 10 ans.

contre seulement 11 % des bénéficiaires en intéressement. Les plus concernés par cette situation sont également les personnes seules (54 %) et celles à la tête d'une famille monoparentale (26 %).

En décembre 2012, près de la moitié des bénéficiaires du RSA socle résident dans un logement autonome avec aide au logement

Au niveau régional, parmi les foyers allocataires bénéficiant du RSA socle, 46 % sont dans un logement autonome avec aide au logement 6. L'accès à un logement autonome se révèle assez problé-

matique pour plus de 40 % des foyers allocataires. En outre, près d'un foyer sur dix (et même 11 % pour Paris) est logé dans des conditions précaires.

Les bénéficiaires du RSA socle majoré : un public jeune à la tête d'une famille monoparentale

Parmi les bénéficiaires du RSA socle, 32 750 perçoivent le RSA socle majoré qui correspond au prolongement de l'Allocation de Parent Isolé (API), versée aux personnes ayant la charge d'au moins un enfant né ou à naître et se retrouvant en situation d'isolement. Parmi celles-ci, 4,5 % ont un enfant

qui va naître et près de 22 % ont 3 enfants ou plus.

Près de neuf sur dix ont moins de 40 ans et 57 % moins de 30 ans. De plus, 85 % de ces bénéficiaires sont chômeurs ou inactifs.

Par ailleurs, la moitié des bénéficiaires du RSA socle majoré (49 %) résident dans un logement autonome avec aide au logement 7, proportion plus élevée que pour l'ensemble des bénéficiaires du RSA socle (46 %). Au total, 91 930 personnes sont couvertes par cette prestation, dont 64 % d'enfants de moins de 25 ans, soit près de 58 805 enfants.

Plus d'un foyer sur dix est dans le dispositif RSA socle (ou son équivalent) depuis plus de 10 ans

Six allocataires franciliens sur dix sont dans le dispositif RSA socle (ou son équivalent) depuis plus de deux ans et un quart depuis moins d'un an 8. Ils sont comparativement plus nombreux à rester longtemps dans le dispositif en petite couronne (62 %), notamment en Seine-Saint-Denis (64 %) et dans le Val-de-Marne (62 %).

Plus de 125 000 foyers titulaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) en Ile-de-France

En Ile-de-France, le nombre de bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) s'élève à 127 148 répartis dans 125 190 foyers (soit 6 % des foyers allocataires). Parmi ces derniers, 1 958 ont ainsi les deux membres de ce foyer (personne de référence et son conjoint) qui perçoivent l'AAH. La proportion d'hommes bénéficiaires de la prestation s'élève à 54 %.

En moyenne, en 2012, un foyer allocataire percevait 637 € par mois.

Une grande majorité (79 %) des bénéficiaires de l'AAH est sans activité, 11 % travaillent en milieu ordinaire et 10 % en milieu protégé.

Plus de quatre allocataires sur dix titulaires de l'AAH résident en petite couronne, 16 % notamment résident en Seine-Saint-Denis ⑨. A elle seule, la capitale abrite 21 % de ces bénéficiaires. L'implantation d'établissements d'accueil peut expliquer cette situation.

En sept ans, l'effectif des allocataires bénéficiant de l'AAH a augmenté de 32 %

Le nombre d'allocataires bénéficiant de l'AAH a augmenté d'environ 31 000 personnes en sept ans.

Cette augmentation atteint 40 % en Seine-Saint-Denis et même 44 % dans l'Essonne. Le Val-de-Marne et le Val-d'Oise sont les deux seuls départements dont l'augmentation sur cette période est nettement plus modérée (respectivement 21 et 19 %). C'est surtout le nombre de bénéficiaires avec une incapacité de 50 à 80 % reconnus dans l'impossibilité de travailler qui augmente.

L'augmentation du nombre de bénéficiaires résulterait donc non pas d'une prévalence accrue du handicap, mais de la reconnaissance par les Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de l'incapacité de travailler, ces dernières prenant en compte dans leurs décisions la situation économique locale. Mais l'accroissement du nombre de bénéficiaires, s'il est en partie dû aux entrées dans le dispositif résulte aussi de la faiblesse de ses sorties.

Près de 70 % des bénéficiaires ont un taux d'incapacité supérieur à 80 % ⑩. Cette proportion se rapproche des 90 % dans les

⑨ Part des foyers allocataires bénéficiaires de l'AAH par département et évolution entre 2005 et 2012

Départements	Foyers allocataires bénéficiaires de l'AAH en 2012	Part des foyers allocataires bénéficiaires de l'AAH par département (en %)	Foyers allocataires bénéficiaires de l'AAH en 2005	Evolution 2005/2012 (en %)
Paris	26 632	6,6	20 800	28
Hauts-de-Seine	16 492	6,4	12 500	32
Seine-Saint-Denis	20 539	6,6	14 700	40
Val-de-Marne	14 672	6,4	12 100	21
Petite couronne	51 703	6,5	39 300	32
Seine-et-Marne	13 460	6,3	9 700	39
Yvelines	11 735	5,6	8 700	35
Essonne	12 417	6,4	8 600	44
Val-d'Oise	11 201	5,7	9 400	19
Grande couronne	48 813	6,0	36 400	34
Ile-de-France	127 148	6,3	96 500	32

Lecture : en décembre 2012, 21 % des allocataires bénéficiaires de l'AAH résident à Paris.

Source : Caf Ile-de-France, décembre 2012

départements de la Seine-et-Marne (83 %) et du Val-d'Oise (89 %) mais ne dépasse pas les 60 % en Seine-Saint-Denis (60 %) et dans les Yvelines (58 %).

En Ile-de-France, près de la moitié (49 %) des bénéficiaires de l'AAH perçoivent une aide au logement. Les allocataires de l'AAH peuvent bénéficier d'aides au logement, accessibles aussi pour un accueil en établissement. Ils sont 62 345 (49 %) à percevoir cette allocation en Ile-de-France, dont plus de la moitié est locataire dans le parc social.

Un complément de l'allocation peut être versé quand le taux d'incapacité est d'au moins 80 % et que la personne habite un logement indépendant donnant droit à une aide au logement. En 2012, le complément de ressources est égal à 179,31 € par mois. Ce complément de ressources associé à l'AAH à taux plein constitue la

Garantie de Ressources des Personnes Handicapées (GRPH). Il concerne 6 % des bénéficiaires de l'AAH.

Très peu de titulaires de l'AAH sont hospitalisés ou hébergés en maison d'accueil spécialisée (ou incarcérés) : en Ile-de-France, ils sont 1,2 % à être dans cette situation.

Plus de deux allocataires de l'AAH sur dix bénéficient d'une mesure d'intéressement (insertion professionnelle). Par ailleurs, la Majoration pour la Vie Autonome est perçue par 16,5 % des bénéficiaires de l'AAH. En 2012, le montant s'établit à 104,77 € par mois.

Plus de sept allocataires sur dix de l'AAH sont des personnes seules

La très grande majorité (71 %) des bénéficiaires de l'AAH sont des personnes

⑩ Taux d'incapacité des bénéficiaires de l'AAH par département (en %)

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Ile-de-France
Taux d'incapacité supérieur ou égal à 80 %	66	62	60	74	65	83	58	66	89	76	69
Taux d'incapacité entre 50 % et moins de 80 %	34	38	40	26	35	17	42	34	11	24	31

Lecture : en décembre 2012, 89 % des allocataires du Val-d'Oise bénéficiaires de l'AAH ont un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80 %.

Source : Caf Ile-de-France, décembre 2012

11 Configuration familiale des bénéficiaires de l'AAH en Ile-de-France

(en %)

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Ile-de-France
Personnes seules, dont :	77	72	64	71	68	69	76	70	70	71	71
Femmes seules	31	30	26	29	28	29	31	29	29	29	29
Hommes seuls	46	42	38	42	40	40	45	41	41	42	42
Couples sans enfant	10	11	14	12	12	13	10	12	13	12	12
Couples avec enfant(s)	7	11	14	11	13	12	9	12	12	11	11
Familles monoparentales	6	6	8	6	7	6	5	6	5	6	6

Unité d'observation : les bénéficiaires.

Lecture : en décembre 2012, 71 % des allocataires franciliens bénéficiaires de l'AAH sont des personnes seules.

Source : Caf Ile-de-France, décembre 2012

seules 11. Les hommes sont plus nombreux que les femmes à percevoir cette allocation. Cette proportion de personnes seules atteint 77 % à Paris ; 46 % des bénéficiaires parisiens de l'AAH sont des hommes seuls.

Près de 40 % des bénéficiaires de l'AAH ont plus de 50 ans

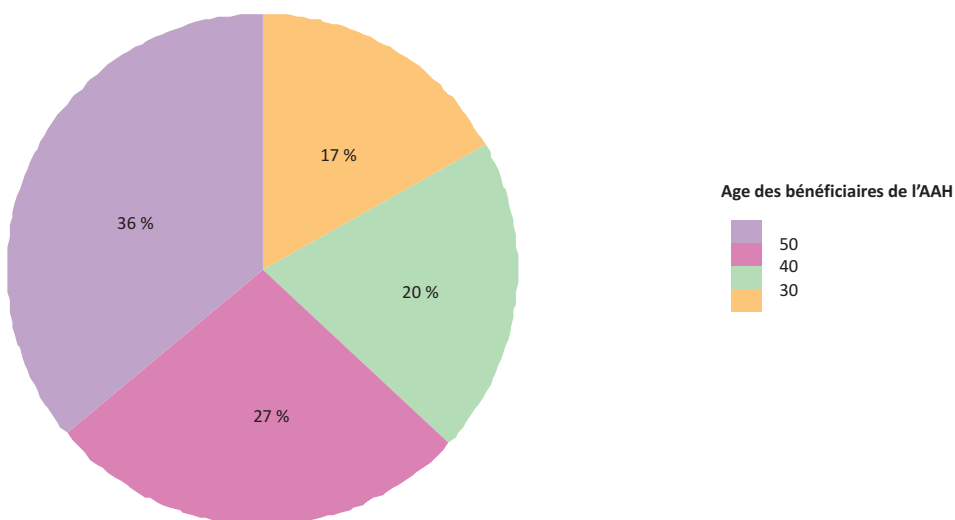
Plus de six bénéficiaires de l'AAH sur dix sont âgés de plus de 40 ans (36 % ont 50 ans ou plus) 12.

Au niveau national, entre 2000 et 2012, la proportion des allocataires de 50 ans ou plus est passée de 28,5 % à 40,0 %, selon un rapport de 2012 de l'Assemblée nationale. Ce constat est lié au fait qu'à la logique d'entrée dans le dispositif par la référence à un taux d'incapacité s'est aussi adjoint un second critère. Ce dernier est relatif à l'employabilité et est évalué en incluant des éléments endogènes comme l'âge.

A l'inverse, 17 % des bénéficiaires franciliens ont moins de 30 ans.

192 305 personnes sont couvertes par la prestation, dont 21 % d'enfants de moins de 25 ans, soit près de 41 321 enfants.

12 Répartition des bénéficiaires de l'AAH selon leur âge



Lecture : en décembre 2012, 17 % des allocataires franciliens bénéficiaires de l'AAH ont moins de 30 ans.

Source : Caf Ile-de-France, décembre 2012

Retrouvez sur le même thème,

dans la collection Ile-de-France à la page

Le n° 414 - Décembre 2013



Décembre 2013
N° 414

Ile-de-France à la page

Les B&F de l'Ile-de-France
Ctrad Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision

Population

Un ménage francilien sur deux déclare des revenus fiscaux par unité de consommation (UC) supérieurs à 1 816 € par mois, revenu médian le plus élevé de l'ensemble des régions de France métropolitaine. En revanche, le 1^{er} décile de revenus, 547 € par mois par UC, est parmi les plus faibles. A Paris, le revenu des ménages les plus aisés est le plus élevé de France métropolitaine ; mais le revenu des ménages les plus modestes y est le plus faible de la région après celui de la Seine-Saint-Denis. La redistribution des revenus, par les prestations sociales et l'impôt, permet de réduire nettement les inégalités, notamment à Paris et en Seine-Saint-Denis.

Jessica Labrador (Insee Ile-de-France)

Une forte hétérogénéité des revenus en Ile-de-France

En 2010, 4,8 millions de ménages franciliens déclarent des revenus aux services fiscaux. Du fait de revenus plus élevés, sept ménages franciliens sur dix sont imposables contre moins de six sur dix en province. La moitié de la population francilienne vit dans un ménage déclarant des revenus fiscaux par unité de consommation (UC) (☛ Les revenus fiscaux des ménages) supérieurs à 1 816 € par mois. Ce revenu médian francilien est le plus élevé de l'ensemble des régions de France mé-

10 % des ménages franciliens gagnent moins de 547 € mensuels, niveau parmi les plus bas des régions de France métropolitaine

	1 ^{er} décile 2010 (en euros)	Médiane 2010 (en euros)
Bretagne	695	1 540
Pays de la Loire	685	1 520
Centre	635	1 563
Rhône-Alpes	630	1 625
Alsace	628	1 672
Bourgogne	623	1 519
Aquitaine	619	1 552
Franche-Comté	619	1 533
Poitou-Charentes	612	1 479
Auvergne	611	1 481
Basse-Normandie	604	1 469
Midi-Pyrénées	585	1 538
Limousin	578	1 484
Haute-Normandie	574	1 535
Lorraine	568	1 501
France métropolitaine	565	1 543
Province	570	1 522
Ile-de-France	547	1 816
Champagne-Ardenne	538	1 479
Picardie	535	1 490
Provence-Alpes-Côte d'Azur	475	1 553
Corse	450	1 434
Nord-Pas-de-Calais	415	1 364
Languedoc-Roussillon	402	1 410

Lecture : la moitié de la population francilienne vit dans un ménage déclarant des revenus fiscaux par UC supérieurs à 1 816 € par mois.
Source : Insee-DGIP, revenus fiscaux localisés des ménages 2010

- 1 -

Sur

www.insee.fr/ile-de-france

Un foyer allocataire francilien sur deux touché par la pauvreté au moins une année entre 2008 et 2011

Entre 2008 et 2011, parmi les 906 600 foyers allocataires franciliens référencés dans les fichiers des Caisses d'allocations familiales durant les quatre années et dont les revenus sont appréhendés convenablement, la moitié a connu la pauvreté monétaire au moins une année. Dans ces foyers vivent environ 1,3 million de personnes, soit 44,2 % de la population couverte en 2011. Un foyer allocataire sur quatre est même confronté à la pauvreté chacune des quatre années de 2008 à 2011. Les personnes seules et les foyers monoparentaux sont plus souvent concernés par la pauvreté persistante. La baisse des revenus est le principal facteur entraînant un basculement dans la pauvreté. Ce sont avant tout des événements liés à la vie familiale (la séparation de son conjoint, parfois l'arrivée d'un enfant) ou à l'emploi qui influent sur l'entrée dans la pauvreté.

Jessica Labrador (Insee Ile-de-France)

Delphine Guérin, Claudine Pirus et Bruno Fayard (Ctrad)

Les foyers allocataires peuvent être confrontés à différentes situations de pauvreté. Lorsque les foyers allocataires sont pauvres trois ou quatre années consécutives, la pauvreté est dite persistante. On la qualifie de transitoire si les foyers allocataires sont pauvres uniquement en 2009 ou en 2010. Enfin, la pauvreté « non installée » correspond à toutes les autres situations que les foyers allocataires ont connues entre 2008 et 2011 (deux ou trois années non consécutives de pauvreté, pauvreté uniquement connue en 2008 ou 2011).

Un foyer allocataire sur quatre est confronté à la pauvreté chacune des quatre années de 2008 à 2011

Parmi les foyers allocataires retenus pour cette étude (Le panel des foyers allocataires : précautions méthodologiques), 31,4 % ont connu la pauvreté persistante entre 2008 et 2011, 3,5 % la pauvreté transitoire et 17,1 % la pauvreté « non installée ». Si l'on considère uniquement les 471 100 foyers allocataires confrontés au moins une fois à la pauvreté sur la période, plus de six sur dix sont en situation de pauvreté persistante. Pour la grande majorité de ces foyers en situation de pauvreté persistante, la pauvreté est chronique pendant les quatre années (81,9 %). Ainsi 233 000 foyers sont en situation de

pauvreté chacune des quatre années 2008 à 2011, soit un foyer allocataire sur quatre.

Les différentes situations de pauvreté touchent davantage les foyers allocataires de Seine-Saint-Denis, de Paris, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise. Il s'agit des quatre départements franciliens où la proportion de foyers allocataires, confrontés au moins une fois à la pauvreté au cours des quatre années, est plus forte que celle des foyers qui n'ont jamais été en situation de pauvreté.

Pauvreté persistante : les personnes seules, les foyers monoparentaux, les allocataires âgés de plus de 40 ans plus souvent concernés

Etant donnée la diversité des situations des foyers en pauvreté « non installée », l'étude

portera essentiellement sur les 315 700 foyers en pauvreté persistante ou transitoire.

Les foyers connaissant une pauvreté persistante résident en grande majorité dans des zones géographiques où le taux de pauvreté annuel est relativement élevé. Ils sont ainsi surreprésentés à Paris et en Seine-Saint-Denis : parmi les foyers allocataires en pauvreté persistante, 24,0 % habitent en Seine-Saint-Denis et 20,4 % à Paris alors que seulement 16,8 % de l'ensemble des allocataires sont séquanodionysiens et 16,4 % parisiens.

Les foyers connaissant une pauvreté persistante ou transitoire ont des profils sociodémographiques spécifiques. Leur situation vis-à-vis de la pauvreté diffère selon l'âge de la personne de référence. Les

1 Un peu plus de trois foyers allocataires sur dix en situation de pauvreté persistante

Type de pauvreté	Nombre de foyers allocataires	Part de foyers allocataires (en %)	Nombre de personnes couvertes en 2011	Part de personnes couvertes (en %)
Pas de pauvreté	435 500	48,0	1 665 600	55,8
Pauvreté transitoire	31 200	3,5	104 200	3,5
Pauvreté « non installée »	155 400	17,1	475 200	15,9
Pauvreté persistante	284 500	31,4	740 200	24,8
<i>Dont quatre années de suite</i>	233 000	25,7		
Ensemble	906 600	100,0	2 985 200	100,0

Champ : foyers allocataires, présents en Ile-de-France de 2008 à 2011, touchant au moins une prestation chacune des quatre années, hors personnes âgées de plus de 65 ans et/ou agriculteurs et hors étudiants, ayant des revenus appréhendés convenablement.

Source : Caf d'Ile-de-France 2008 à 2011

Pauvreté transitoire : les déterminants de l'entrée et de la sortie

Les foyers allocataires en situation de pauvreté transitoire ont connu une seule année de pauvreté durant les quatre années (en 2009 ou 2010). Les uniques années de pauvreté 2008 et 2011 ne sont pas retenues, car la situation par rapport à la pauvreté des foyers allocataires avant 2008 et après 2011 n'est pas connue. Aussi, certains d'entre eux peuvent-ils être confrontés à la pauvreté durant plusieurs années consécutives. Or, il s'agit ici de comprendre les déterminants de la transition entre les situations de pauvreté une seule année et de non-pauvreté. Les comportements étant similaires sur les différentes périodes, les déterminants de l'entrée en pauvreté de ces allocataires seront étudiés sur la période 2008-2009. En 2009, 16 366 foyers allocataires sont en situation de pauvreté transitoire parmi les 31 155 pauvres ou en 2009 ou en 2010.

Les déterminants de l'entrée et de la sortie des allocataires en situation de pauvreté transitoire ne diffèrent pas de ceux de l'ensemble des foyers qui entrent et sortent de la pauvreté chaque année.

Ainsi, 89,5 % des foyers en pauvreté transitoire en 2009 ont connu une baisse de revenus supérieure à 5 %. Cette baisse de revenus dépasse les 20 % pour près de six foyers allocataires sur dix. La plupart des foyers allocataires ayant connu une baisse de revenus supérieure à 20 % (89,4 %)

n'ont pas connu de changement de configuration familiale entre 2008 et 2009. Cependant, 6,3 % des foyers ayant connu une baisse de cet ordre sont devenus « foyers monoparentaux » en 2009.

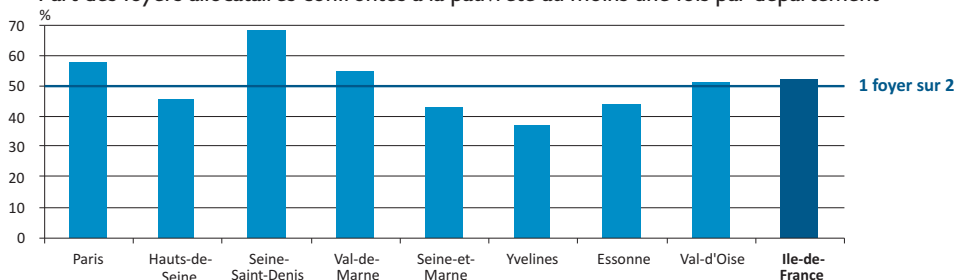
La perte de pouvoir d'achat des foyers devenus « foyers monoparentaux » durant l'année 2009 est importante : 90,1 % d'entre eux ont connu une baisse de revenus supérieure à 20 %. Toutefois, 17,3 % de ces familles devenues des « foyers monoparentaux » et qui ne percevaient pas le RSA en 2008 l'ont perçu en 2009 contre 8,7 % pour l'ensemble des foyers basculant en pauvreté transitoire en 2009.

D'une manière générale, l'activité n'est pas toujours en cause. Seuls deux foyers allocataires sur dix ont connu un changement entre 2008 et 2009.

La sortie de la pauvreté des foyers allocataires en pauvreté transitoire va de pair avec l'augmentation des revenus : 76,3 % de ces foyers sortant de la pauvreté en 2010 voient leurs revenus augmenter de plus de 20 % entre 2009 et 2010 (97,3 % d'au moins 5 %). Parallèlement, concernant le RSA, 92,2 % de ces foyers restent cependant dans la même situation entre ces deux années. En outre, parmi ces foyers n'ayant connu la pauvreté que durant l'année 2009, 67,7 % ont vu le montant de leurs prestations familiales augmenter entre 2009 et 2010. 28 % de ces foyers ont même connu une augmentation de plus de 50 % de ces prestations.

2 En Ile-de-France, 52 % des foyers allocataires du panel sont confrontés au moins une fois à la pauvreté entre 2008 et 2011

Part des foyers allocataires confrontés à la pauvreté au moins une fois par département



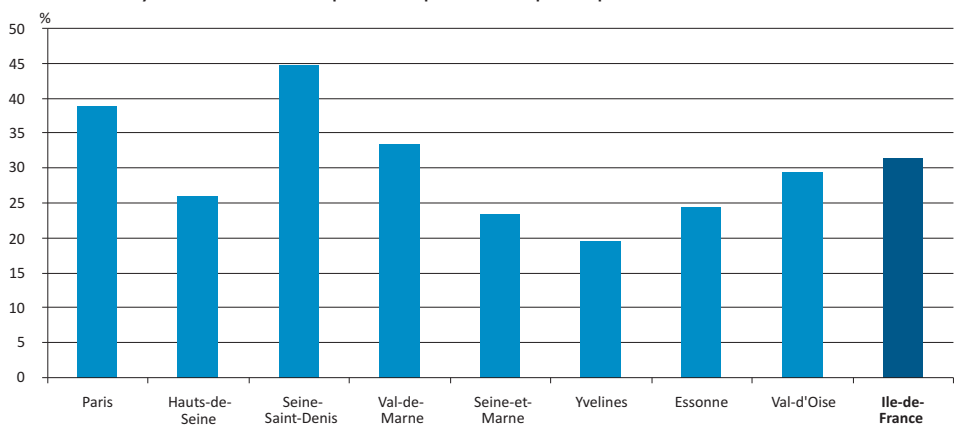
Champ : foyers allocataires, présents en Ile-de-France de 2008 à 2011, touchant au moins une prestation chacune des quatre années, hors personnes âgées de plus de 65 ans et/ou agriculteurs et hors étudiants, ayant des revenus appréhendés convenablement.

Lecture : Paris, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et le Val-d'Oise sont les départements franciliens où plus de la moitié des foyers allocataires sont confrontés au moins une fois à la pauvreté entre 2008 et 2011.

Source : Caf d'Ile-de-France 2008 à 2011

3 En Ile-de-France, 31,4 % des foyers allocataires du panel sont en situation de pauvreté persistante de 2008 à 2011 (au moins 3 années consécutives sur 4)

Part des foyers allocataires en pauvreté persistante par département



Champ : foyers allocataires, présents en Ile-de-France de 2008 à 2011, touchant au moins une prestation chacune des quatre années, hors personnes âgées de plus de 65 ans et/ou agriculteurs et hors étudiants, ayant des revenus appréhendés convenablement.

Lecture : en Seine-Saint-Denis, 44,8 % des foyers allocataires sont en situation de pauvreté persistante.

Source : Caf d'Ile-de-France 2008 à 2011

foyers allocataires avec une personne de référence de moins de 30 ans sont plus souvent pauvres que ceux des classes d'âge supérieures. Ceci s'explique en partie par le fait que les foyers allocataires jeunes bénéficient moins souvent de prestations sociales, notamment de prestations familiales, que les foyers allocataires plus âgés. La pauvreté transitoire touche surtout les foyers allocataires avec une personne de référence âgée de moins de 40 ans, alors que la pauvreté persistante concerne les 40 ans ou plus. En effet, parmi les foyers allocataires en situation de pauvreté transitoire, 55,6 % ont une personne de référence de moins de 40 ans. A l'inverse, plus de la moitié (55,8 %) des foyers allocataires en pauvreté persistante ont une personne de référence de 40 ans ou plus.

La pauvreté touche principalement les foyers allocataires sans enfant : 35,6 % des foyers allocataires pauvres sont des foyers sans enfant. Ce taux atteint 42,0 % pour les foyers allocataires en pauvreté persistante. Les foyers monoparentaux sont aussi surreprésentés dans la pauvreté persistante. Si 19,7 % des foyers allocataires sont des personnes seules et 21,6 % des foyers monoparentaux, ensemble, ils représentent plus des deux tiers des foyers allocataires en situation de pauvreté persistante (respecti-

vement 37,9 % et 30,3 %). A l'inverse, 79,1 % de ceux qui n'ont pas connu la pauvreté sont des couples avec enfant(s). En effet, ils sont moins exposés aux situations de pauvreté, notamment à la pauvreté persistante : ils représentent 27,7 % des allocataires en pauvreté persistante alors qu'ils constituent 56,1 % de l'ensemble des foyers. Les prestations familiales perçues par les foyers allocataires avec enfants augmentent leur revenu et les pro-

tègent davantage de la pauvreté que les foyers allocataires sans enfant.

Les allocataires en situation de pauvreté persistante dépendent fortement des prestations versées

L'activité permet de préserver un grand nombre de foyers de la pauvreté. Parmi

les foyers « non pauvres », 55,9 % vivent en couple bi-actifs contre seulement 2,6 % des foyers allocataires en pauvreté persistante et 16,3 % de ceux en pauvreté transitoire.

Les revenus des foyers en pauvreté persistante sont très faibles et bien en deçà du seuil de bas revenus. En 2008, leur revenu médian par mois s'élève à 636 € par unité de consommation, soit 267 € de

4 Situation de pauvreté sur la période 2008-2011 et caractéristiques sociodémographiques en début de période (en %)

Caractéristiques sociodémographiques des foyers allocataires en 2008	Foyers n'ayant pas connu la pauvreté	Foyers ayant connu une pauvreté transitoire	Foyers en situation de pauvreté "non installée"	Foyers en pauvreté persistante	Ensemble des pauvres	Ensemble des foyers allocataires
Effectif	435 500	31 200	155 400	284 500	471 100	906 600
Age						
Moins de 30 ans	9,0	16,4	18,6	15,8	16,8	13,0
30 à 39 ans	43,4	39,2	35,5	28,4	31,5	37,2
40 à 49 ans	40,2	30,8	29,9	31,2	30,7	35,3
50 ans ou plus	7,4	13,6	16,0	24,6	21,0	14,5
Type de famille						
Personne seule	6,7	19,0	23,2	37,9	31,8	19,7
Couple sans enfant	1,1	2,6	3,8	4,1	3,8	2,6
Foyer monoparental dont :	13,1	23,9	28,7	30,3	29,4	21,6
1 enfant	5,8	10,7	13,9	13,3	13,3	9,7
2 enfants	5,4	9	9,9	10,3	10,1	7,8
3 enfants ou plus	1,9	4,2	4,9	6,7	6,0	4,1
Couple avec enfant(s) dont :	79,1	54,5	44,3	27,7	35,0	56,1
1 enfant	10,2	9,0	9,2	6,2	7,4	8,7
2 enfants	44,2	21,6	16,5	9	12,3	27,6
3 enfants ou plus	24,7	23,9	18,6	12,5	15,3	19,8
Département de résidence						
Paris	13,7	14,3	17,0	20,4	18,8	16,4
Hauts-de-Seine	14,5	11,8	11,9	10,5	11,1	12,7
Seine-Saint-Denis	10,9	18,7	19,7	24,0	22,2	16,8
Val-de-Marne	11,0	12,1	11,9	12,4	12,2	11,6
Seine-et-Marne	13,1	11,5	10,4	8,2	9,1	11,1
Yvelines	14,3	9,7	8,8	6,8	7,7	10,8
Essonne	11,7	10,3	9,4	7,8	8,5	10,0
Val-d'Oise	10,8	11,6	10,9	9,9	10,4	10,6
Situation du foyer face à l'emploi						
Pas de conjoint dont :	19,8	42,9	51,8	68,3	61,2	41,3
Actif en emploi	15,1	26,8	29,2	14,3	20,1	17,7
Chômeur ou inactif	4,7	16,1	22,6	54,0	41,1	23,6
Présence d'un conjoint dont :	80,2	57,1	48,2	31,8	38,8	58,7
Deux actifs en emploi	55,9	16,3	12,8	2,6	6,8	30,4
Un seul actif en emploi	23,0	34,4	28,1	15,8	21,1	22,0
Aucun actif en emploi	1,3	6,4	7,3	13,4	10,9	6,3

Champ : foyers allocataires, présents en Ile-de-France de 2008 à 2011, touchant au moins une prestation chacune des quatre années, hors personnes âgées de plus de 65 ans et/ou agriculteurs et hors étudiants, ayant des revenus appréhendés convenablement.

Lecture : parmi les foyers allocataires en pauvreté persistante sur la période 2008-2011, 7,8 % habitent dans l'Essonne. Dans l'ensemble des foyers allocataires, 10,0 % habitent dans l'Essonne.

Source : Caf d'Ile-de-France 2008 à 2011

5 Caractéristiques socio-économiques des foyers allocataires en situation de pauvreté transitoire ou de pauvreté persistante sur la période 2008-2011

Caractéristiques socio-économiques	Pauvreté transitoire	Pauvreté persistante
Revenus (en €)*		
1 ^{er} quartile (25 %)	745	448
Médiane (50%)	857	636
3 ^e quartile (75 %)	913	758
Situation de dépendance (en %)		
Inférieure à 30 %	58,2	17,7
Entre 30 % et 75 %	32,9	27,6
Supérieure à 75 %	8,9	54,7

* Le revenu pour les personnes en situation de pauvreté transitoire est calculé en faisant la moyenne des revenus perçus par ces foyers en 2009 et 2010. Pour les revenus des foyers en pauvreté persistante, l'année de référence est 2008.

Champ : foyers allocataires, présents en Ile-de-France de 2008 à 2011, touchant au moins une prestation chacune des quatre années, hors personnes âgées de plus de 65 ans et/ou agriculteurs et hors étudiants, ayant des revenus appréhendés convenablement.

Lecture : le revenu médian des foyers allocataires en pauvreté persistante est de 636 €.

Source : Caf d'Ile-de-France 2008 à 2011

moins que le seuil de bas revenu. Parmi ces foyers, les 25 % les plus pauvres ont des revenus par unité de consommation inférieurs à 448 € 5. Ainsi, dans ces situations de pauvreté persistante, l'intensité de la pauvreté monétaire des foyers allocataires, écart entre leur revenu médian et le seuil de bas revenu, est particulièrement élevée (30 % soit près de 7 points de plus que pour l'ensemble des allocataires confrontés au moins une fois à la pauvreté entre 2008 et 2011 en Ile-de-France, retenus dans le champ de l'article).

Les revenus de ces foyers allocataires en situation de pauvreté persistante sont fortement dépendants des prestations versées par les Caf : 54,7 % des foyers allocataires en pauvreté persistante dépendent à plus de 75 % des prestations des Caf contre 8,9 % pour les foyers allocataires en pauvreté transitoire.

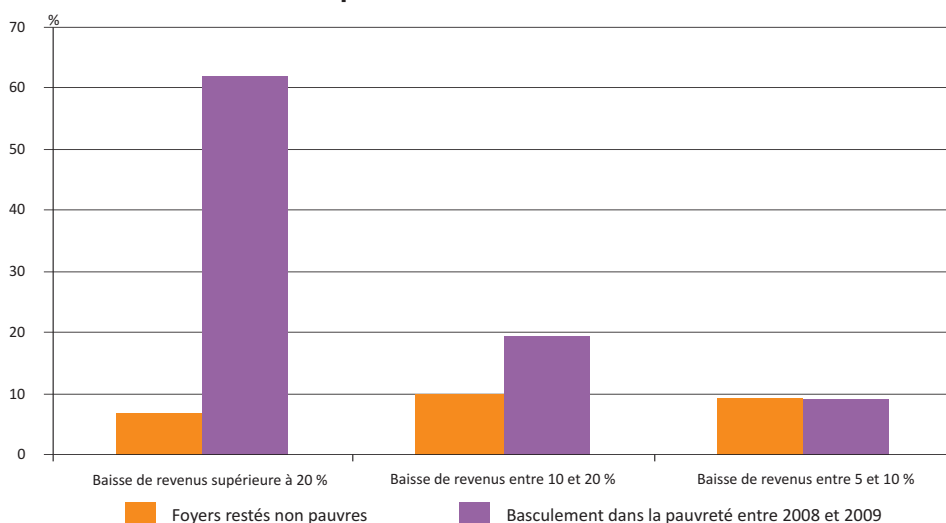
La baisse des revenus est le principal facteur entraînant un basculement dans la pauvreté

Les déterminants de la transition entre les situations de pauvreté et de non-pauvreté sont semblables pour chacune des années de changement, 2009 à 2011 (l'année 2008 ne pouvant être analysée, car on ne connaît pas la situation antérieure à 2008).

Aussi l'analyse présentée porte-t-elle sur les basculements en 2009. Il en sera de même pour les sorties de pauvreté.

Une diminution importante des revenus (revenus d'activité et prestations sociales) accroît le risque de basculement dans la pauvreté : un peu plus de six foyers allocataires sur dix parmi les 61 300 ayant basculé dans la pauvreté en 2009 ont connu une

6 62,1 % des foyers allocataires devenus pauvres en 2009 ont connu une baisse de revenus supérieure à 20 %



Champ : foyers allocataires, présents en Ile-de-France de 2008 à 2011, touchant au moins une prestation chacune des quatre années, hors personnes âgées de plus de 65 ans et/ou agriculteurs et hors étudiants, ayant des revenus appréhendés convenablement.

Note : la comparaison avec les foyers restés « non pauvres » porte uniquement sur les foyers dont les revenus sont renseignés en 2008 et 2009 (soit 325 354 foyers parmi les 493 734 foyers restés « non pauvres »).

Lecture : entre 2008 et 2009, 62,1 % des foyers allocataires ayant basculé dans la pauvreté ont connu une baisse de leurs revenus supérieure à 20 % contre 6,7 % pour les foyers restés non pauvres.

Source : Caf d'Ile-de-France 2008 à 2011

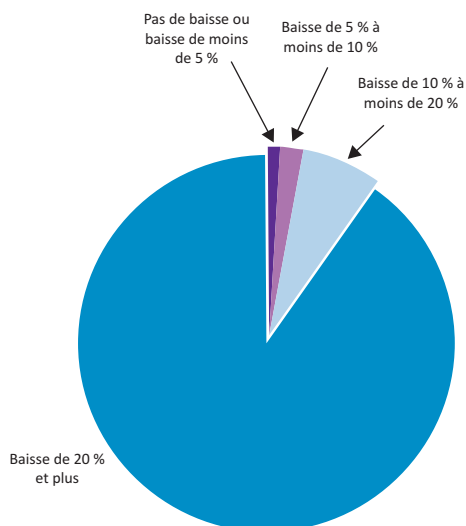
diminution des revenus supérieure à 20 % contre 6,8 % pour ceux qui sont restés « non pauvres » 6.

Plus de sept foyers allocataires sur dix qui ont basculé dans la pauvreté en 2009 étaient en « situation fragile » en 2008, c'est-à-dire que sans les aides versées par les Caisses d'allocations familiales ces foyers auraient été pauvres. En effet, les prestations sociales, qu'elles soient de type familial (allocations familiales) ou social (minima sociaux, aides au logement), jouent un rôle redistributif important et contribuent à réduire les inégalités de revenu dans la population.

L'instabilité des structures familiales ou la perte d'emploi jouent également

La très grande majorité (89,9 %) des foyers allocataires devenus pauvres en 2009 n'a pas connu de changement de configuration familiale. Néanmoins, pour ceux ayant connu un tel événement (10 % des foyers allocataires devenant pauvres), il s'agit pour la plupart d'entre eux d'une séparation : 52,1 % des couples avec ou sans enfant en 2008 sont devenus des foyers de

7 90 % des familles devenues des foyers monoparentaux en 2010 ont connu une baisse de revenus supérieure à 20 %



Champ : foyers allocataires, présents en Ile-de-France de 2008 à 2011, touchant au moins une prestation chacune des quatre années, hors personnes âgées de plus de 65 ans et/ou agriculteurs et hors étudiants, ayant des revenus appréhendés convenablement.

Source : Caf d'Ile-de-France 2008 à 2011

personnes seules ou des foyers monoparentaux. Un changement de situation familiale entraîne très souvent des baisses de revenus : 90,3 % des familles devenues foyers monoparentaux ont connu une baisse de revenus (revenus y compris prestations sociales) supérieure à 20 % 7.

En 2009, 87,9 % des foyers ayant basculé dans la pauvreté gardent le même nombre d'enfants à charge au sens de la législation familiale (enfants ouvrant droit à au moins une prestation du mois de naissance jusqu'aux 25 ans sous certaines conditions). Néanmoins, ceux concernés par un changement sont trois fois plus nombreux à avoir davantage d'enfants au sein de leur foyer : ils sont 9,3 % à avoir plus d'enfants à charge en 2009 contre 2,8 % à en avoir moins.

L'arrivée d'un enfant correspond à une augmentation du nombre d'unités de consommation et peut entraîner une baisse du niveau de vie par rapport à l'année précédant la naissance pour les allocataires à la li-

mite de la pauvreté. Ainsi, 15,9 % des foyers allocataires « non pauvres » en 2008 ayant connu une naissance en 2009 ont basculé dans la pauvreté. Cette proportion est supérieure de cinq points à celle des foyers n'ayant connu aucune naissance (11,0 %).

Les foyers allocataires qui entrent dans la pauvreté connaissent plus fréquemment un changement de situation face à l'emploi (27,7 % contre 10,7 % dans l'ensemble des foyers allocataires). Parmi ces foyers allocataires ayant changé de situation face à l'emploi entre 2008 et 2009, 33,9 % sont des foyers d'inactifs ou de chômeurs en 2009 alors qu'en 2008 ils étaient composés d'un ou deux actifs en emploi.

Les changements familiaux, facteurs déterminants de l'entrée dans la pauvreté

Des changements dans la situation familiale des foyers allocataires ont une influence sur leur entrée dans la pauvreté. « Toutes choses égales par ailleurs », un foyer allocataire ayant connu une séparation ou un divorce entre 2008 et 2009 a 3 fois plus de risque d'entrer dans la pauvreté en 2009. De même un foyer allocataire dont le conjoint est décédé sur la période a un risque 2,4 fois plus grand d'être pauvre qu'un foyer allocataire dont la situation familiale n'a pas changé sur la période 8.

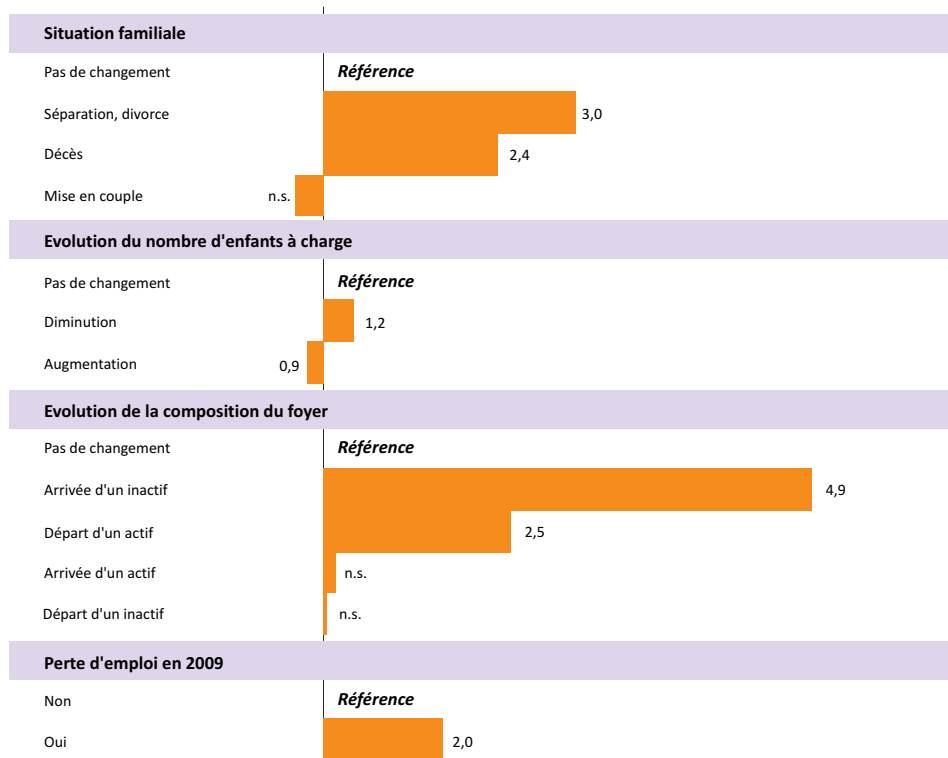
Le départ du foyer allocataire d'une personne en emploi accroît également le risque d'entrée en pauvreté (2,5). De même, l'arrivée d'un inactif au sein d'un foyer allocataire est un facteur déterminant de l'entrée en pauvreté.

Enfin, un foyer allocataire dont l'un des membres ou les deux se retrouvent au chômage en 2009 a 2 fois plus de risques d'entrer dans la pauvreté.

Sortir de la pauvreté n'est possible qu'avec une hausse importante de revenus

En 2009, 60 703 foyers sont sortis de la pauvreté soit 6,7 % de l'ensemble des foyers allocataires. Tout comme pour les entrées, la part de foyers sortant de la

8 La mise en couple, le décès d'un membre du foyer ou l'arrivée d'un inactif : principaux facteurs déterminants de l'entrée dans la pauvreté

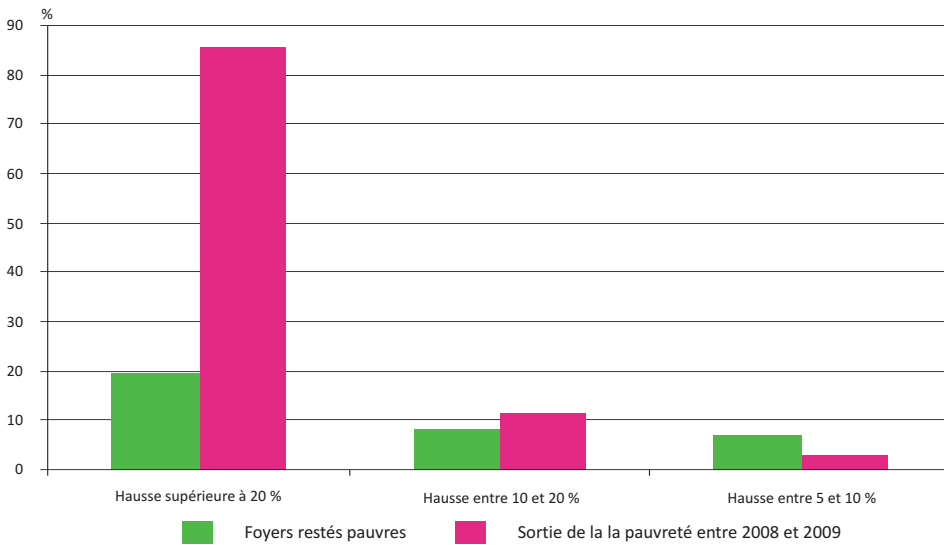


n.s. = non significatif.

Lecture : un foyer allocataire dont l'un des membres est au chômage à partir de 2009 a 2 fois plus de risques d'entrer dans la pauvreté qu'un foyer allocataire n'ayant connu aucun changement de situation face à l'emploi.

Source : Caf d'Ile-de-France 2008 à 2011

9 85,7 % des foyers allocataires sortis de la pauvreté ont connu une augmentation des revenus supérieure à 20 %

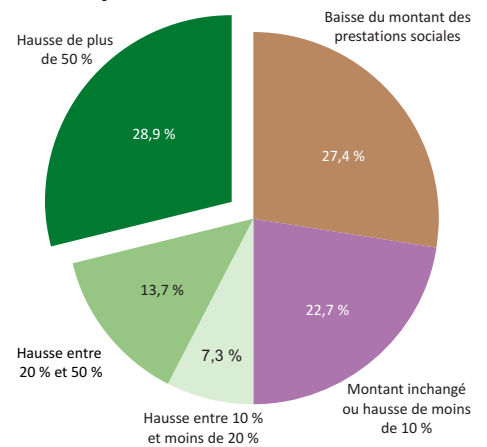


Champ : foyers allocataires, présents en Ile-de-France de 2008 à 2011, touchant au moins une prestation chacune des quatre années, hors personnes âgées de plus de 65 ans et/ou agriculteurs et hors étudiants, ayant des revenus appréhendés convenablement.

Lecture : entre 2008 et 2009, 19,6 % des foyers allocataires restés pauvres ont connu une hausse de leurs revenus supérieure à 20 %.

Source : Caf d'Ile-de-France 2008 à 2011

10 72,6 % des foyers allocataires sortis de la pauvreté sont concernés par une augmentation des prestations sociales



Champ : foyers allocataires, présents en Ile-de-France de 2008 à 2011, touchant au moins une prestation chacune des quatre années, hors personnes âgées de plus de 65 ans et/ou agriculteurs et hors étudiants, ayant des revenus appréhendés convenablement.

Lecture : entre 2008 et 2009, 27,4 % des foyers allocataires quittant la pauvreté n'ont pas connu de hausse sur le montant de leurs prestations sociales.

Source : Caf d'Ile-de-France 2008 à 2011

ii Le retour à l'emploi et la mise en couple : deux principaux facteurs de la sortie de la pauvreté



n.s. = non significatif.

Lecture : un foyer allocataire dont au moins un membre retrouve un emploi à partir de 2009 a 2,1 fois plus de chance de sortir de la pauvreté qu'un foyer allocataire n'ayant connu aucun changement de situation face à l'emploi.

Source : Caf d'Ile-de-France 2008 à 2011

pauvreté chaque année sur la période 2008-2011 est stable (6,4 % en 2010 et 6,1 % en 2011).

La hausse des revenus des foyers allocataires favorise la sortie de la pauvreté : la quasi-totalité (99,9 %) des foyers sortis de la pauvreté ont connu une augmentation des revenus supérieurs à 5 %. Cette augmentation des revenus est supérieure à 20 % pour 85,7 % de ces foyers. A titre comparatif, seulement 19,6 % des foyers allocataires restés « non pauvres » ont connu une telle augmentation de leurs revenus 9.

L'augmentation des prestations sociales favorise également la sortie de la pauvreté. Un peu plus de sept foyers allocataires sur dix sortant de la pauvreté ont vu leurs prestations sociales augmenter 10. Cette augmentation dépasse les 50 % pour un peu moins de trois foyers allocataires sur dix.

De plus, la mise en place du revenu de solidarité active (RSA) en juin 2009 s'est accompagnée d'une augmentation des demandes et des ayants droits. Ainsi, si plus de 81,3 % des allocataires sortant de la pauvreté en 2009 ne disposaient pas du RMI/RSA ni en 2008, ni en 2009, 10,9 %

Le panel des foyers allocataires : précautions méthodologiques

Constitution du panel

L'étude repose sur le suivi annuel des foyers allocataires franciliens sur la période 2008-2011. L'objectif est de suivre les mêmes allocataires au cours de ces quatre années. Aussi, ne sont donc pris en compte que ceux qui résident en Ile-de-France et qui n'ont connu aucune sortie (déménagement hors Ile-de-France, décès) ou entrée dans la région durant cette période. Par contre, les allocataires connaissant une mobilité infrarégionale au cours de ces quatre années, le sont. La constitution de la base longitudinale repose sur l'utilisation du NIR, numéro d'inscription au répertoire (d'identification des personnes physiques) comme variable d'appariement des fichiers annuels des foyers allocataires.

La population de référence retenue correspond aux allocataires qui remplissent les conditions suivantes chacune des années 2008 à 2011 : personnes percevant des prestations, âgées de moins de 65 ans (les allocataires et ceux dont le conjoint est âgé de 65 ans ou plus sont exclus de cette approche), non-agriculteurs et aux seuls étudiants avec enfants percevant une prestation sociale ou familiale (ce qui exclut les étudiants ne percevant qu'une prestation de logement). A chaque année d'appariement, 13 % en moyenne de cette population sort du panel. Deux sorties sur trois s'expliquent par la perte de perception d'allocation, les autres correspondant à des départs de la région (estimés à 1,1 % selon des travaux de la Ctrad en 2002) ou des sorties de la population de référence par atteinte de la limite d'âge notamment. Au final, la base de données longitudinale se compose de 1 096 633 allocataires, soit les deux tiers de la population de référence de 2008, percevant au moins une allocation au 31 décembre de chacune des quatre années.

Compte tenu de ses règles de constitution, **ce panel n'est pas représentatif de la population francilienne**. En effet, en termes de structure familiale notamment, les personnes seules y sont sous-représentées au profit des couples avec enfants, bénéficiant plus fréquemment de prestations des Caf. Néanmoins, ce panel donne des éclairages sur les entrées et sorties des états de pauvreté, notamment en lien avec la situation familiale, le nombre d'enfants, l'accès à l'emploi.

Champ de l'article : s'affranchir des revenus mal appréhendés

La pauvreté monétaire établie par les Caf diffère de celle mesurée par l'Insee. Les Caf utilisent la notion de *bas revenus* et calculent *un seuil et un taux de bas revenus* sur le champ des allocataires de la popula-

tion de référence précisée ci-dessus. Afin de repérer les entrées et les sorties de la pauvreté d'une année sur l'autre et d'évaluer des niveaux de revenus selon les différents parcours de pauvreté, il est nécessaire de s'appuyer sur les revenus déclarés par les allocataires. Sont ainsi retirés du champ de l'étude les foyers allocataires du panel dont les revenus sont mal appréhendés. Les revenus non renseignés des allocataires présents dans le panel correspondent en très grande majorité à des revenus relativement élevés. En effet, seules les allocations familiales perçues à partir de deux enfants ne sont pas soumises à condition de ressources. Pour les autres allocations, sous condition de ressources, les revenus du foyer sont connus. Cependant, pour permettre une analyse des revenus des allocataires pauvres et de ceux entrant ou sortant de la pauvreté, les foyers allocataires dont les revenus sont manquants une, deux ou trois années ont été supprimés du champ de cette étude. Ainsi, ne sont retenus que les foyers dont les revenus sont manquants les quatre années, réputés non pauvres et ceux pour lesquels les revenus sont connus chacune des quatre années, au total 906 590 foyers allocataires, soit 83 % des allocataires du panel.

Le profil des allocataires pauvres est défini par rapport à leur situation en début de période c'est-à-dire 2008.

La pauvreté est analysée au niveau du foyer allocataire et non des individus qui le composent. Un foyer peut être une personne seule, un couple sans enfant, un couple avec enfant(s) ou un foyer monoparental.

Un foyer allocataire est pauvre lorsque ses revenus sont inférieurs au seuil de bas revenus. Ce seuil de bas revenus mensuels est de 903 € en 2008, 942 € en 2009, 956 € en 2010 et 982 € en 2011 par unité de consommation. En effet, pour comparer les revenus des foyers, il faut tenir compte de leur composition et des économies d'échelle qui en découlent. Le revenu mensuel (disponible avant impôts, comprenant les prestations versées par les Caf) est rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Ce nombre est obtenu en additionnant les membres du foyer, pondéré par les coefficients suivants : 1 pour l'allocataire, 0,5 par adulte supplémentaire ou enfant à charge de 14 ans ou plus, 0,3 par enfant de moins de 14 ans. A la pondération précédente s'ajoute 0,2 UC pour les foyers monoparentaux. Le **seuil de bas revenus** repose sur une définition statistique. La définition du seuil et son calcul au niveau national ont été revus en 2006. Le seuil de bas revenus est fixé dorénavant à 60 % du niveau de vie médian pour se rapprocher des standards européens. Il est établi désormais à partir de l'enquête sur les revenus fiscaux, source de référence européenne sur les revenus.

en ont cependant bénéficié en 2009, l'année de déploiement du dispositif RSA, alors même que leur situation n'a pas changé.


Cependant, 73,6 % des foyers sortis de la pauvreté se retrouvent en situation de fragilité, c'est-à-dire que sans les prestations versées ces foyers seraient pauvres en 2009. Néanmoins, la dépendance de ces foyers allocataires aux prestations sociales s'améliore entre 2008 et 2009. Un peu plus de la moitié (51,1 %) gardent un même niveau de dépendance face aux prestations : pour un peu moins des deux tiers

d'entre eux, cette dépendance est inférieure à 30 %. En revanche, pour les autres foyers sortis de la pauvreté, la dépendance est beaucoup moins forte : 50,8 % sont dépendants à moins de 30 % et 0,7 % à plus de 75 % alors qu'en 2008 la dépendance à moins de 30 % concernait 11,7 % d'entre eux et celle à plus de 75 %, 31,1 %.

Concernant l'activité de ces foyers, 73,3 % des foyers quittant la pauvreté en 2009 ne connaissent pas de changement important. Les changements sont, une nouvelle fois, essentiellement dus aux changements de configuration familiale : plus de couples

avec enfants en 2009 (44,0 % contre 41,2 % en 2008) et moins de foyers monoparentaux (27,2 % contre 29,8 % en 2008).

La mise en couple et le retour à l'emploi favorisent la sortie de la pauvreté

L'arrivée dans le foyer allocataire d'un conjoint favorise la sortie de la pauvreté. Un foyer allocataire dont la personne de référence se met en couple a 3,5 fois plus de chance de sortir de la pauvreté qu'un foyer qui n'a pas eu de changement dans sa situation familiale entre 2008 et 2009 .

Un foyer allocataire dont le nombre d'enfants à charge augmente a 2,5 fois plus de chances de sortir de la pauvreté qu'un foyer dont le nombre d'enfants à charge n'a pas changé. En effet, lorsque le nombre d'enfants à charge d'un foyer augmente, les prestations familiales supplémentaires versées augmentent le revenu des foyers allocataires.

Par ailleurs, la diminution du nombre d'enfants à charge peut également être un facteur expliquant la sortie de la pauvreté. La diminution du nombre d'enfants à charge peut correspondre au départ d'un enfant du foyer (exemple : enfants majeurs pour lesquels l'allocataire ne perçoit plus de prestations familiales) et donc à une diminution du nombre d'unités de consommation.

Enfin, un foyer allocataire dont un ou plusieurs membres retrouvent un emploi a 2,1 fois plus de chances de sortir de la pauvreté qu'un foyer allocataire dont la situation face à l'emploi n'a pas changé.

En Ile-de-France, les revenus d'un foyer allocataire sur cinq sont fortement dépendants des prestations sociales

En Ile-de-France, 19 % des foyers allocataires des caisses d'allocations familiales ont des revenus constitués à 75 % ou plus de prestations sociales. Ces foyers fortement dépendants des prestations sociales sont majoritairement des personnes seules inactives ou au chômage. Paris, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne sont les trois départements où la part de foyers fortement dépendants des prestations sociales est supérieure à la moyenne régionale. Toutefois, cette forte dépendance est aussi notable parfois dans certaines communes des autres départements franciliens. Celles-ci accueillent une part importante de foyers fortement dépendants des prestations sociales. D'autres communes connaissent à la fois une faible part de foyers fortement dépendants des prestations sociales mais également des quartiers où vit une population très fortement dépendante de ces prestations sociales.

Jessica Labrador (Insee Ile-de-France)

Au 31 décembre 2011, 332 200 foyers allocataires perçoivent des revenus composés à 75 % ou plus de prestations versées par les caisses d'allocations familiales. Ces foyers représentent 19,1 % de l'ensemble des 1 743 000 foyers allocataires d'Ile-de-France, composant la « population de référence » retenue dans cet article. Cette population comprend : les allocataires hors régimes spéciaux et leurs conjoints ayant moins de 65 ans, les seuls étudiants ne percevant pas que l'allocation logement, les bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) hors maison d'accueil spécialisée. En considérant uniquement les allocataires franciliens pauvres (☛ Définitions), pour près de la moitié, leurs revenus dépendent à 75 % ou plus des prestations sociales. Cette forte dépendance vis-à-vis des prestations sociales varie selon le type de famille pauvre : les revenus de 66,7 % des personnes seules pauvres et de 44,2 % des foyers monoparentaux pauvres dépendent à plus de 75 % des prestations sociales.

Pour la suite de l'article, les foyers allocataires dont les revenus dépendent à 75 % ou plus des prestations seront appelés « foyers fortement dépendants ».

Pour 16,0 % de ces foyers, les prestations sociales constituent même la seule source de revenus.

La part des foyers allocataires fortement dépendants est supérieure à la moyenne régionale dans trois départements : la Seine-Saint-Denis (27,1 %), Paris (24,9 %) et le Val-de-Marne (20,1 %). A Paris et en Seine-Saint-Denis, plus de deux foyers allocataires sur dix sont dépendants à 100 % des prestations sociales ❶.

Les foyers très dépendants aux prestations sont souvent des personnes seules inactives ou au chômage

Les foyers allocataires fortement dépendants des prestations sociales sont surtout des

foyers de jeunes de moins de 30 ans (32,1 %) ou avec une personne de référence de plus de 50 ans (19,1 %). Dans l'ensemble des foyers allocataires, 22,9 % des personnes de référence des foyers allocataires ont moins de 30 ans et 12,7 % plus de 50 ans ❷.

Plus de huit foyers allocataires sur dix fortement dépendants sont des personnes seules ou des foyers monoparentaux alors que ces foyers représentent seulement 43,3 % de l'ensemble des foyers allocataires. Seuls 16,9 % des foyers allocataires fortement dépendants sont des couples contre 56,8 % dans l'ensemble des foyers allocataires.

❶ 19 % des foyers allocataires sont dépendants à 75 % ou plus des prestations versées par les Caf

Répartition des foyers allocataires selon le taux de dépendance des prestations sociales par département

	Nombre d'allocataires	Taux de dépendance des prestations sociales			
		De 0 à 49 %	De 50 à 74 %	De 75 à 99 %	100 %
Paris	305 048	68,2	6,9	4,2	20,7
Hauts-de-Seine	222 245	79,0	5,2	2,8	13,0
Seine-Saint-Denis	273 904	65,5	7,4	4,1	23,0
Val-de-Marne	200 424	74,1	5,8	3,4	16,7
Seine-et-Marne	195 436	80,9	4,9	3,1	11,1
Yvelines	191 271	83,7	4,2	2,4	9,7
Essonne	173 958	80,6	4,9	2,9	11,6
Val-d'Oise	180 724	77,7	5,6	3,2	13,5
Ile-de-France	1 743 010	75,2	5,8	3,0	16,0

Source : Caf d'Ile-de-France au 31 décembre 2011

➊ Plus de sept foyers allocataires sur dix sont des personnes seules inactives ou au chômage

Caractéristiques sociodémographiques des foyers dépendants des prestations sociales (répartition en %)

	Dépendance aux prestations		Ensemble de la population
	Inférieure à 75 %	75 % ou plus	
Effectif	1 410 767	332 243	1 743 010
Age			
Moins de 30 ans	20,8	32,1	22,9
30 à 39 ans	38,0	26,0	35,8
40 à 49 ans	29,9	22,8	28,6
50 ans ou plus	11,2	19,1	12,7
Type de famille			
Personne seule	15,9	59,9	24,3
Famille monoparentale	18,0	23,2	19,0
Couple sans enfant	3,6	4,5	3,8
Couple avec enfant(s)	62,5	12,4	53,0
Département de résidence			
Paris	16,2	22,9	17,5
Hauts-de-Seine	13,3	10,6	12,8
Seine-Saint-Denis	14,2	22,3	15,7
Val-de-Marne	11,4	12,2	11,5
Seine-et-Marne	11,9	8,4	11,2
Yvelines	11,9	7,0	11,0
Essonne	10,5	7,6	10,0
Val-d'Oise	10,7	9,1	10,4
Situation du foyer face à l'emploi			
Pas de conjoint :			
Actif en emploi	22,2	10,4	20,0
Chômeur ou inactif	11,6	72,7	23,3
Présence d'un conjoint :			
Deux actifs en emploi	39,1	0,9	31,8
Un seul actif en emploi	22,6	4,2	19,0
Aucun actif en emploi	4,5	11,9	5,9
Revenus (en euros)			
1 ^{er} décile	750	322	467
1 ^{er} quartile	996	411	753
Médiane	1 466	521	1 205
3 ^e quartile	6 043	711	2 689
Perception du RSA			
Oui	8,1	68,0	19,5
Non	91,9	32,0	80,5

Source : Caf d'Ile-de-France au 31 décembre 2011

👉 Définitions

Dans cet article, la **population de référence** correspond aux allocataires percevant des prestations, âgés de moins de 65 ans, non-agriculteurs, et les étudiants avec enfants percevant une prestation sociale ou familiale (ce qui exclut les étudiants ne percevant qu'une prestation de logement).

Un foyer allocataire est **pauvre** lorsque son revenu par mois par UC est inférieur au seuil de bas revenus. Ce seuil est de 982 € par mois en 2011.

Le **taux de dépendance aux prestations sociales** correspond à la part des prestations sociales dans les revenus d'un foyer allocataire. Ainsi, les **foyers allocataires dépendants à 75 % des prestations sociales** ont des revenus, incluant les prestations, composés à 75 % de prestations sociales.

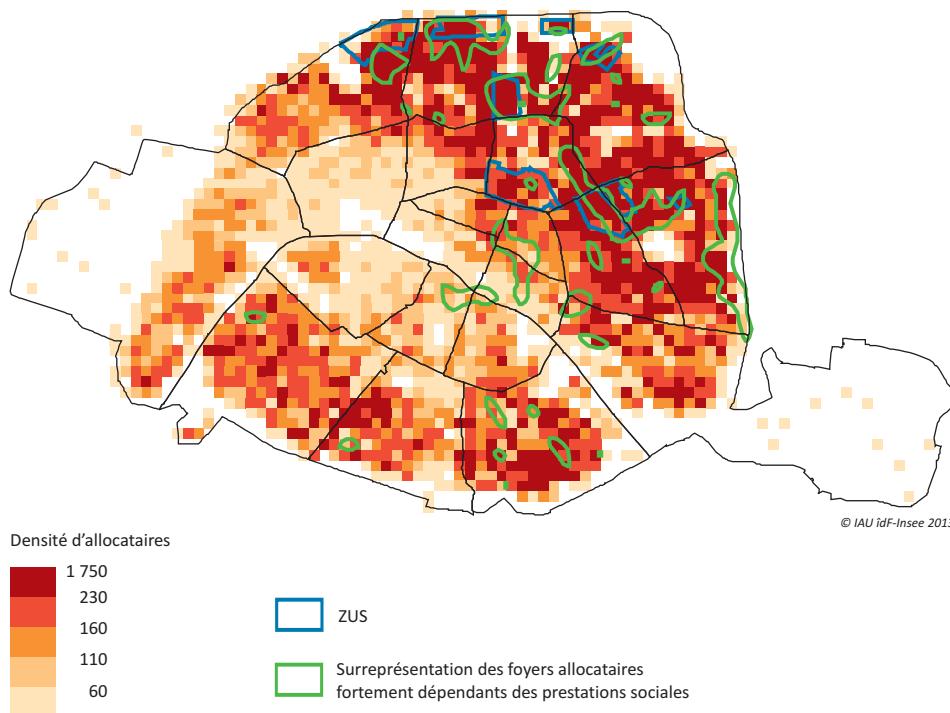
Les personnes seules dépendantes sont souvent inactives ou sans emploi : 72,7 % des foyers allocataires fortement dépendants sont dans ce cas alors que dans l'ensemble de la population seulement 23,3 % des foyers allocataires sont des personnes seules inactives ou sans emploi. De plus, moins de 1 % des foyers allocataires fortement dépendants sont des couples bi-actifs ayant un emploi (31,8 % dans l'ensemble des foyers allocataires). Du fait de l'inactivité de ces foyers, leurs revenus médians par unité de consommation (UC) sont presque trois fois plus faibles que ceux des foyers dépendants à moins de 75 % des prestations sociales (521 € contre 1 466 €). Ainsi, 94 % de ces foyers allocataires sont pauvres, c'est-à-dire que leurs revenus sont inférieurs au seuil de bas revenus (982 €). Par ailleurs, 68 % des foyers allocataires fortement dépendants perçoivent le revenu de solidarité active (RSA) contre 19,5 % pour l'ensemble des foyers allocataires.

La suite de cet article va permettre d'observer plus finement où se localisent les allocataires fortement dépendants des prestations sociales. Dans un premier temps, leur surreprésentation (👉 Méthodes statistiques d'analyse spatiale) est mise en évidence à un niveau infradépartemental, puis, dans un second temps, pour certaines communes, à un niveau infracommunal.

Les foyers parisiens fortement dépendants des prestations sociales au nord et à l'est de la capitale

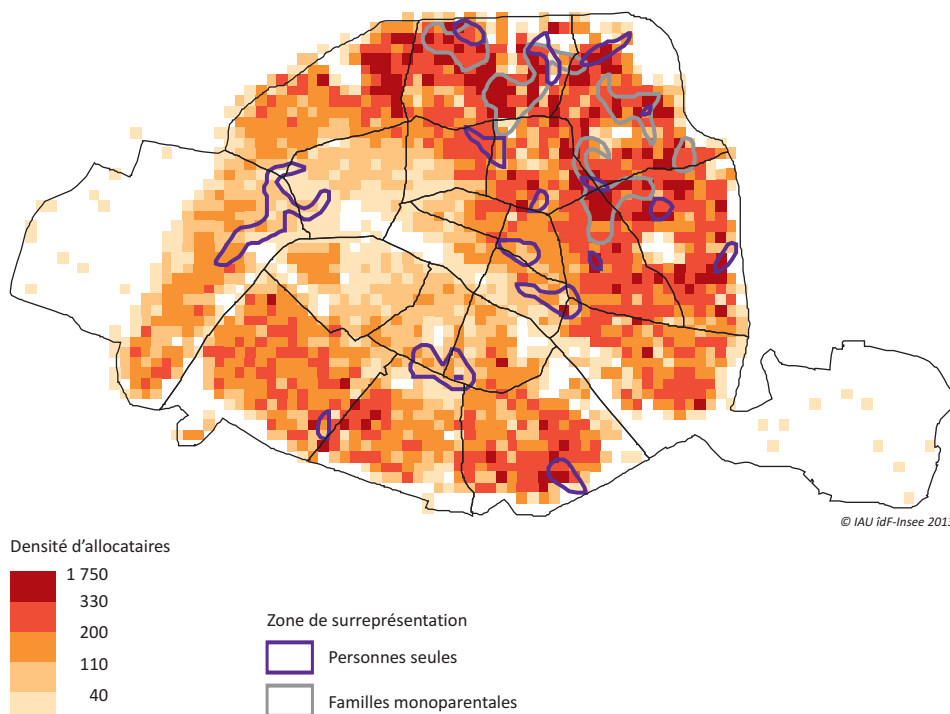
A Paris, 24,9 % des foyers allocataires sont fortement dépendants des prestations sociales. Ces foyers allocataires sont surreprésentés dans certains quartiers des arrondissements du nord, de l'est, du sud et du centre de Paris 📍. Tous les arrondissements à l'exception des 7^e, 8^e, 9^e et 16^e ont des quartiers avec une part de foyers allocataires fortement dépendants aux prestations supérieure à la moyenne du département. Dans la zone regroupant les quartiers de la Roquette et de Sainte-Marguerite (11^e), des Quinze-Vingt (12^e) et de l'Arsenal (4^e), 68,3 % des foyers

3 Les foyers allocataires fortement dépendants principalement dans les arrondissements du nord et de l'est de Paris



Source : Caf d'Ile-de-France au 31 décembre 2011

4 Les personnes seules fortement dépendantes des prestations sociales réparties dans les arrondissements parisiens



Source : Caf d'Ile-de-France au 31 décembre 2011

allocataires sont fortement dépendants. Les zones de surreprésentation des allocataires fortement dépendants coïncident en partie avec les ZUS de la capitale. Dans la zone de surreprésentation du nord du 18^e arrondissement, qui recouvre en partie la ZUS Porte de Montmartre, 37,3 % des allocataires sont fortement dépendants des prestations versées par les Caf.

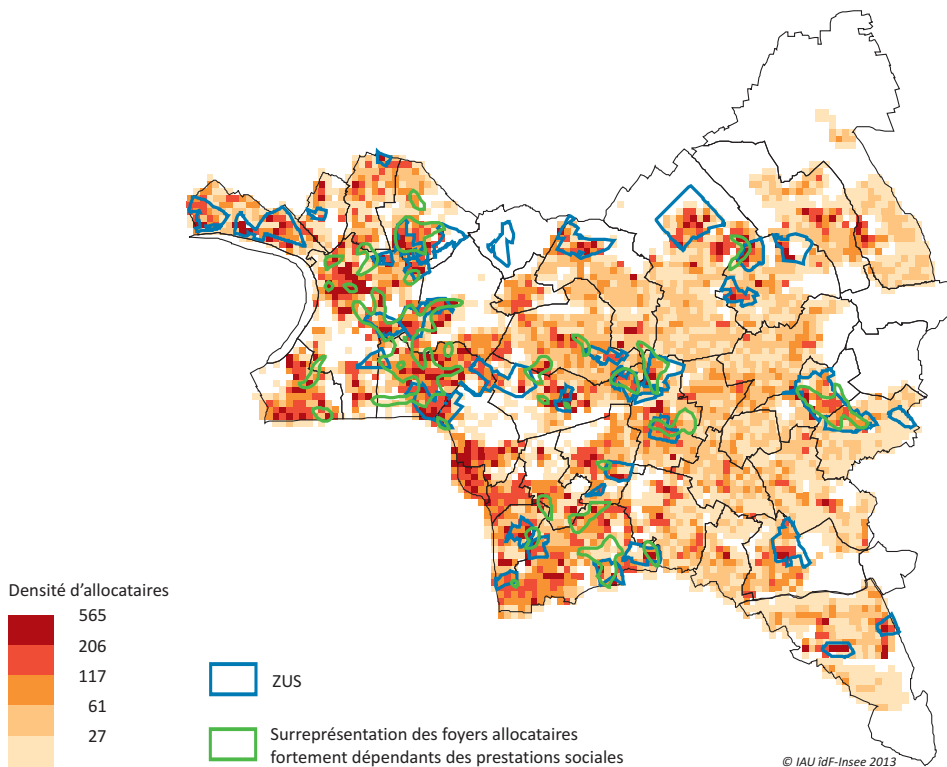
A Paris, 46,3 % des allocataires qui sont des personnes seules sont fortement dépendants des prestations sociales. Elles sont surreprésentées dans certains quartiers des arrondissements du centre et du nord de Paris, mais aussi dans les quartiers d'arrondissements ayant une part de foyers allocataires fortement dépendants inférieure à celle de la capitale (7^e, 8^e et 9^e arrondissements de Paris). La part des personnes seules fortement dépendantes varie entre 54,6 % et 79,3 % dans ces quartiers.

Les familles monoparentales fortement dépendantes des prestations sociales représentent 23,6 % des familles monoparentales de la capitale. Elles sont surreprésentées dans les quartiers des arrondissements du nord-est de Paris. Dans ces quartiers, entre 33,9 % et 40,0 % des familles monoparentales sont fortement dépendantes des prestations sociales 4.

Le revenu médian des foyers parisiens fortement dépendants est de 492 € contre 1 393 € pour les foyers où les prestations sociales représentent moins de 75 % des revenus. Cette faiblesse des revenus par UC des foyers dépendants parisiens s'explique par la forte proportion de personnes seules et inactives : 73,3 % des foyers allocataires fortement dépendants aux prestations sont des personnes seules et inactives ou au chômage.

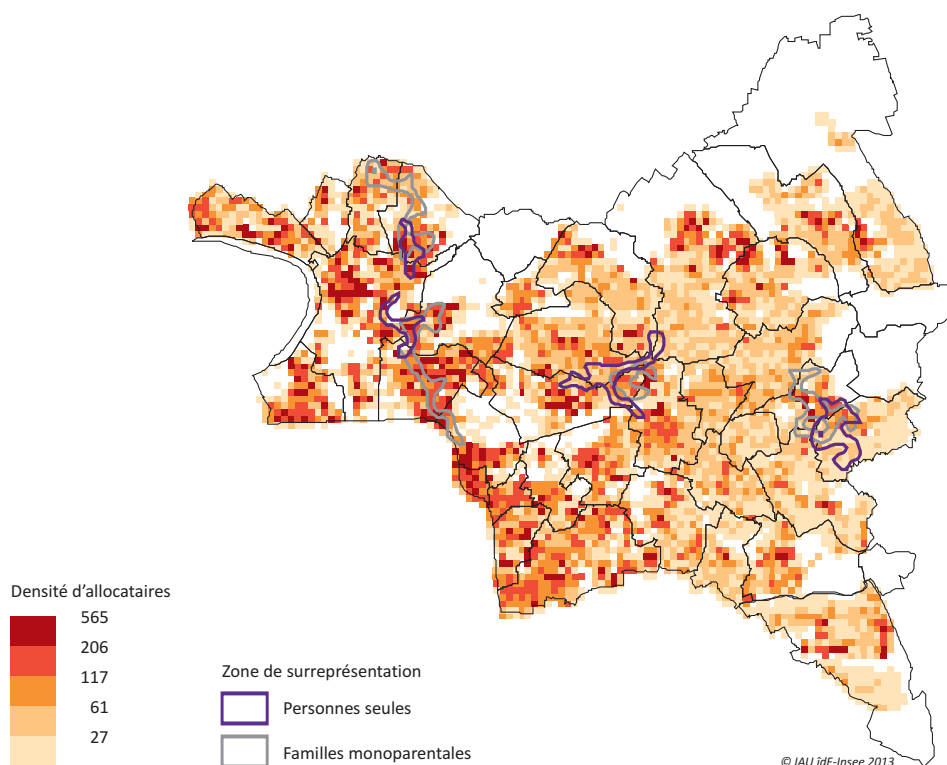
Les personnes seules et les familles monoparentales représentent plus de huit foyers allocataires sur dix. Les cartes infracommunales permettent d'identifier les zones de surreprésentation des foyers fortement dépendants des prestations sociales pour ces deux types de familles.

5 Surreprésentation des foyers fortement dépendants des prestations sociales dans les communes de l'ouest de la Seine-Saint-Denis



Source : Caf d'Ile-de-France au 31 décembre 2011

6 Surreprésentation des familles monoparentales et des personnes seules fortement dépendantes essentiellement au nord-ouest et au centre de la Seine-Saint-Denis



Source : Caf d'Ile-de-France au 31 décembre 2011

Les foyers fortement dépendants des prestations sociales dans les communes de l'ouest de la Seine-Saint-Denis

En Seine-Saint-Denis, la part de foyers allocataires fortement dépendants est supérieure à la moyenne du département (27,1 %) dans les communes du nord-ouest (Saint-Denis, Saint-Ouen, Aubervilliers, La Courneuve), du sud-ouest (Bagnole, Montreuil, Noisy-le-Sec) et quelques communes du centre et de l'est du département (Bondy, Montfermeil) 5. Dans certains quartiers de ces communes, entre 35,7 % et 70,1 % des foyers allocataires sont dépendants à 75 % ou plus des prestations sociales. Certaines de ces zones de surreprésentation englobent des quartiers des ZUS du département. Dans la zone regroupant la quasi-totalité des quartiers de la ZUS Les Francs Moisins-Bel Air de Saint-Denis et Aubervilliers, et ceux de la ZUS Landy et Villette-Quatre Chemins à Saint-Denis et La Courneuve, 42,1 % des foyers allocataires sont fortement dépendants des prestations sociales. A contrario, dans certaines ZUS du département telles que Orgemont à Epinay-sur-Seine ou Grand ensemble des Tilleuls au Blanc-Mesnil et à Dugny, il n'apparaît pas de zone de surreprésentation de foyers allocataires fortement dépendants des prestations sociales.

En Seine-Saint-Denis, plus de la moitié des personnes seules sont dépendantes à 75 % ou plus des prestations versées par les Caf. Ces personnes seules fortement dépendantes des prestations sociales représentent plus de 70 % des foyers allocataires dans deux zones situées au nord-ouest du département regroupant les quartiers des communes de Saint-Denis, Stains, La Courneuve et Aubervilliers. Une troisième zone de surreprésentation englobe essentiellement les quartiers sud des communes de Drancy et Bobigny et la dernière regroupe les quartiers du sud de Clichy-sous-Bois et certains quartiers de l'est de Montfermeil.

Parmi les familles monoparentales du département, un tiers dépend à 75 % ou plus des prestations Caf. La part des familles

Méthodes statistiques d'analyse spatiale

L'étude a pour objet d'identifier et de caractériser des espaces de précarité à un niveau infracommunal. Pour ce faire, des méthodes statistiques d'analyse spatiale ont été utilisées. Elles permettent de définir des zonages sur mesure, adaptés à la problématique de l'étude des allocataires très dépendants des prestations sociales (au moins 75 % de leurs revenus y compris prestations sont constitués de prestations sociales), contrairement aux zonages prédéfinis, zonages administratifs (communes, IRIS) ou zonage des quartiers prioritaires relevant de la politique de la ville (ZUS par exemple). Ces méthodes présentent plusieurs avantages : elles tiennent compte de la densité de la population étudiée et des particularités géographiques (immeubles collectifs, quartiers pavillonnaires, faible peuplement, disparités qui peuvent être masquées avec les zonages prédéfinis).

La définition d'un tel zonage d'étude est possible grâce au géoréférencement des fichiers des Caf d'Ile-de-France. Chaque allocataire, avec les données qui lui sont associées, est relié à sa position dans l'espace par rapport à un système de coordonnées géographiques (x,y). La Cnaf a signé une convention de géoréférencement avec l'Insee complétée pour les Caf franciliennes par une convention locale. Cette dernière permet aux huit Caf de disposer des coordonnées (x,y) des carreaux de 100 m x 100 m, pour pouvoir absorber les problèmes d'imprécision de la géolocalisation des adresses individuelles, pour les communes de plus de 10 000 habitants et pour celle de moins de 10 000 habitants qui ont des quartiers prioritaires (ZUS, CUCS). La diffusion des données spatialisées se heurte au problème de la confidentialité des données individuelles et de la protection des libertés. Ceci est pris en compte en protégeant les données individuelles par des techniques de bruitage (effacement, affectation de la moyenne...).

La localisation d'espaces de précarité se fait sur la base de carreaux au minimum de 100 m x 100 m, sur une zone géographique choisie (département, commune) et comprenant un nombre minimum d'allocataires (400 par exemple pour des carreaux de 300 m x 300 m à l'échelle du département). La part des allocataires très dépendants des prestations sociales parmi l'ensemble des allocataires est évaluée pour chaque carreau. La valeur moyenne de cette part sur la zone choisie est calculée.

Puis chaque carreau est positionné par rapport à cette valeur moyenne, dans l'une des cinq classes suivantes : caractéristique « présente dans la moyenne », « moins présente », « beaucoup moins présente », « plus présente », « beaucoup plus présente ». Ainsi, la classe « plus présente » comprend des carreaux où la part des allocataires dépendants se situe autour de la médiane évaluée sur les carreaux où la part des allocataires dépendants est supérieure à la moyenne communale. Pour la classe « beaucoup plus présente », le seuil correspond au troisième quartile.

Les zones de surreprésentation regroupent les carreaux « suffisamment » éloignés de la situation moyenne de la zone choisie. Il s'agit des 50 % des carreaux pour lesquels le taux d'allocataires dépendants est le plus élevé, parmi les carreaux présentant un taux supérieur à celui de l'ensemble de la zone retenue. Dans cet article, la zone de référence est le département pour les cartes départementales et la commune pour les cartes communales.

Quelques précautions pour lire les cartes

Pour respecter les règles de confidentialité, la part des allocataires très dépendants d'un carreau n'est pas la valeur réelle mais une valeur lissée, calculée sur un nombre plus important d'allocataires (moyenne prenant en compte les huit carreaux peuplés les plus proches). De même, la représentation carroyée des données n'est pertinente que pour les espaces densément peuplés. C'est pourquoi les cartes, outre les zones de surreprésentation des allocataires très dépendants, rendent compte d'estimation de densité de la population d'allocataires, qu'ils soient ou non dépendants des prestations. Le contour des ZUS figure également sur chaque carte, ce qui permet de mettre en évidence le recouvrement plus ou moins important entre ces quartiers prioritaires et les zones de grande précarité identifiées par le taux de présence d'allocataires très dépendants. Des cartes complémentaires sont présentées identifiant les zones de surreprésentation des foyers fortement dépendants des prestations sociales constitués de personnes seules ou de familles monoparentales.

monoparentales fortement dépendantes des prestations sociales est supérieure à 50 % dans certains quartiers des communes du nord du département telles que Stains, Pierrefitte-sur-Seine, Aubervilliers, La Courneuve, Saint-Denis, au centre dans les communes de Drancy, Bobigny, Bondy, et à l'est dans les communes de Clichy-sous-Bois, Montfermeil, Livry-Gargan ⑥.

Le revenu médian des foyers fortement dépendants des prestations sociales de la Seine-Saint-Denis est de 523 €, soit 639 € de moins que les allocataires dont les revenus sont constitués à moins de 75 % par des prestations sociales. Ce faible niveau de revenus par UC s'explique par la forte proportion de foyers à faible revenus dans le département. En effet, la moitié des

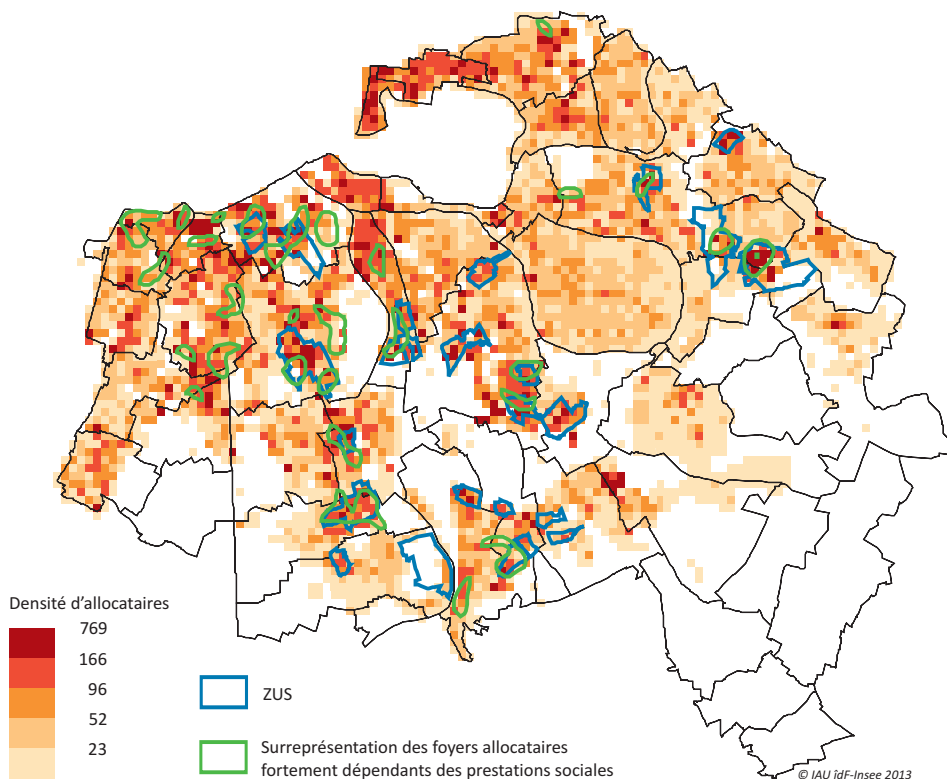
foyers allocataires du département ont un revenu inférieur à 968 €. Ce revenu est inférieur au seuil de bas revenus régional (982 €).

Ces faibles revenus des foyers fortement dépendants des prestations sont dus à l'inactivité de la majorité de ces foyers. Parmi les foyers fortement dépendants des prestations familiales, les personnes seules inactives ou au chômage représentent 72,3 % des foyers allocataires contre 31,5 % dans l'ensemble des foyers allocataires. Les couples d'inactifs et/ou de chômeurs sont également surreprésentés : 8,6 % des foyers fortement dépendants sont des couples d'inactifs et/ou de chômeurs contre 5,5 % dans l'ensemble des foyers allocataires.

Les foyers fortement dépendants des prestations sociales essentiellement dans les communes du nord-ouest du Val-de-Marne

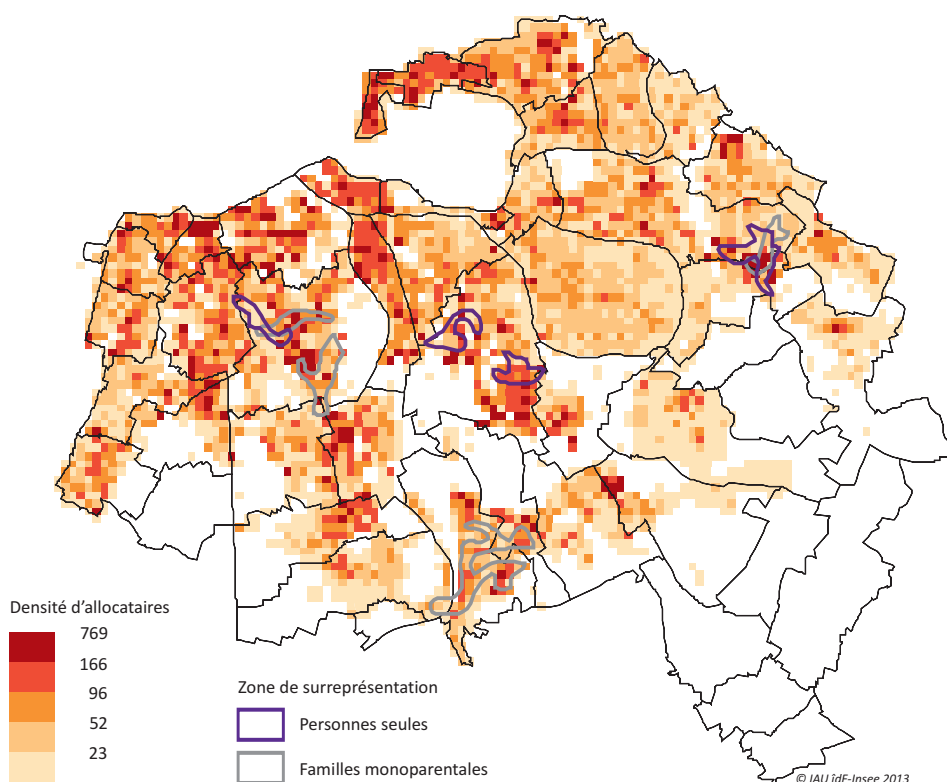
Dans le Val-de-Marne, la part des foyers allocataires dépendants des prestations est supérieure à la moyenne du département (20,1 %) dans les communes du nord-ouest du département et dans certains quartiers de communes telles que Créteil, Choisy-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges ou Champigny-sur-Marne. La part de ces foyers fortement dépendants des prestations sociales varie entre 28 et 50 % dans ces quartiers. Certaines zones de surreprésentation de ces foyers fortement dépendants des prestations sociales se

7 Surreprésentation des foyers fortement dépendants des prestations sociales dans les communes de l'ouest du département du Val-de-Marne



Source : Caf d'Ile-de-France au 31 décembre 2011

8 Surreprésentation des familles monoparentales et des personnes seules fortement dépendantes des prestations sociales dans moins de 10 communes du Val-de-Marne



Source : Caf d'Ile-de-France au 31 décembre 2011

situent dans les ZUS du département. Dans la zone de surreprésentation qui couvre en partie la ZUS Le Grand Ensemble d'Orly et de Choisy-le-Roi, 35 % des foyers allocataires sont fortement dépendants des prestations sociales 7.

Parmi les personnes seules, 49,6 % sont fortement dépendantes des prestations sociales. Cette part est supérieure à 69,7 % dans certains quartiers de quatre communes du département (Vitry-sur-Seine, Créteil, Champigny-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne).

Les familles monoparentales fortement dépendantes des prestations sociales représentent 23,5 % de l'ensemble des familles monoparentales du département. Elles sont également surreprésentées dans les communes de Vitry-sur-Seine, Champigny-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne mais aussi dans le sud du département, dans les communes de Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges et Valenton. Dans ces quartiers, quatre familles monoparentales sur dix sont fortement dépendantes des prestations sociales 8.

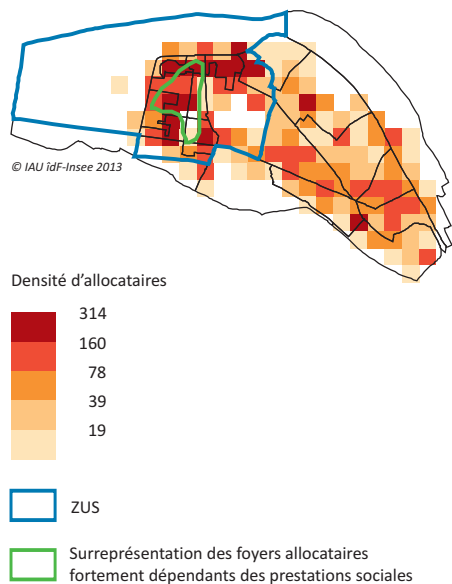
Ces foyers sont majoritairement composés d'inactifs ou de chômeurs : 74,4 % sont des personnes seules inactives ou au chômage et 11,6 % des couples d'inactifs ou de chômeurs. Dans l'ensemble des foyers allocataires, les personnes seules inactives ou au chômage et les couples d'inactifs ou de chômeurs représentent respectivement 24,4 % et 5,9 % de l'ensemble des foyers allocataires du département.

Le revenu médian des foyers allocataires fortement dépendants des prestations sociales est de 519 € contre 1 400 € pour les foyers dépendants à moins de 75 % des prestations sociales.

Les zones infracommunales où résident les foyers allocataires fortement dépendants se démarquent du périmètre des quartiers prioritaires

L'analyse des foyers allocataires au niveau infracommunal permet d'identifier les quartiers où résident les foyers fortement

9 Mantes-la-Jolie : surreprésentation des foyers allocataires fortement dépendants des prestations sociales dans la ZUS Val Fourré



Source : Caf d'Ile-de-France au 31 décembre 2011

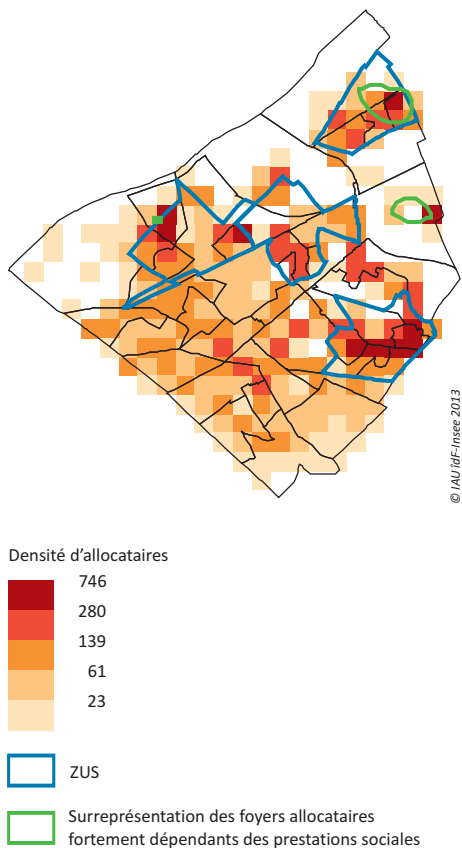
dépendants. L'observation fine des foyers allocataires est un enjeu important pour les Caf car elle apporte un éclairage sur la diversité des situations sociales des foyers allocataires d'une même commune. Afin d'identifier les quartiers défavorisés, deux catégories de communes ont été sélectionnées, selon que la part des foyers dépendants est supérieure ou non à la moyenne départementale. L'objectif est de repérer des quartiers extrêmement défavorisés situés dans des communes dont la part de foyers très dépendants est supérieure aux autres communes du département. L'analyse fine permet également de localiser des quartiers où vivent des foyers fortement dépendants dans des communes où la population dans son ensemble n'est pas considérée comme défavorisée par rapport à l'ensemble du département.

Dans la commune de Mantes-la-Jolie dans les Yvelines, 25,2 % des foyers allocataires sont fortement dépendants des prestations versées par les Caf contre 12,0 % pour l'ensemble des foyers allocataires du département. De plus, les quartiers du

centre de la ZUS Val Fourré de la commune accueillent une population très défavorisée : 34,7 % des foyers allocataires de cette zone sont fortement dépendants des prestations sociales 9.

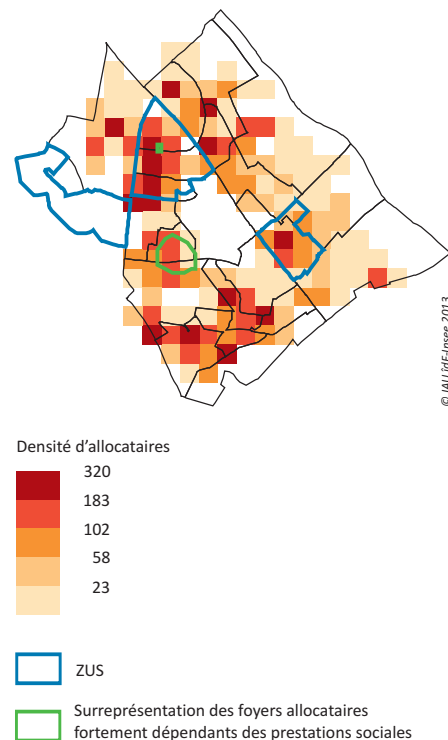
Les Hauts-de-Seine sont le département dont la part des foyers fortement dépendants est la plus faible (15,8 %) de la petite couronne. Toutefois, cette part de foyers fortement dépendants des prestations sociales est de 25,7 % à Nanterre et atteint 93,1 % dans une partie du quartier Les Groues-Préfecture de la commune. De plus, au nord-est de la commune, 47,1 % des foyers allocataires sont fortement dépendants des prestations versées par les Caf dans la zone regroupant une partie de la ZUS du Petit Nanterre 10.

10 Nanterre : 93,1 % des foyers allocataires sont fortement dépendants des prestations dans le quartier les Groues-Préfecture



Source : Caf d'Ile-de-France au 31 décembre 2011

11 Deux zones de surreprésentation des allocataires fortement dépendants des prestations sociales dans la commune d'Evry

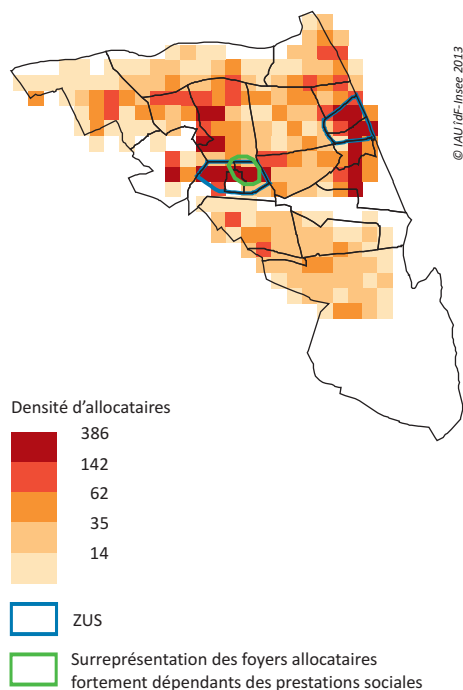


Source : Caf d'Ile-de-France au 31 décembre 2011

De même, dans la commune d'Evry en Essonne, 20,0 % des foyers allocataires sont dépendants à 75 % ou plus des prestations contre 14,5 % dans l'ensemble des foyers allocataires du département. Les foyers allocataires les plus défavorisés sont surreprésentés dans la zone regroupant le quartier « Centre urbain nord » et le nord du quartier « Centre urbain Coquibis » : 33,4 % des foyers habitant ces quartiers dépendent fortement des prestations sociales 11. Une partie de ces quartiers défavorisés ne fait pas partie des ZUS de la commune.

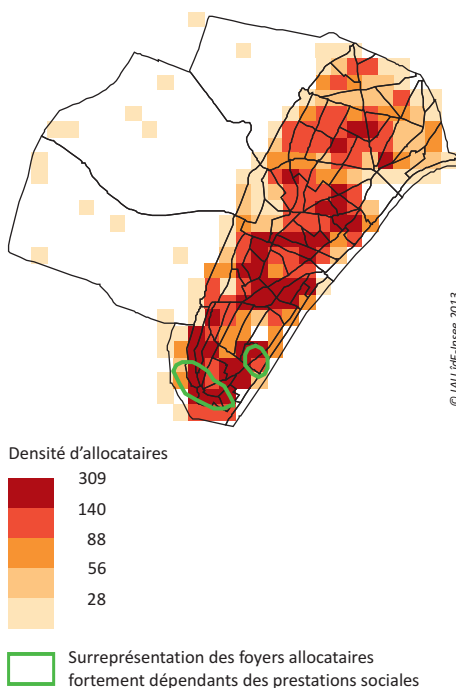
Par ailleurs, certaines communes dont la part des allocataires dépendants à 75 % ou plus des prestations sociales est inférieure à celle du département ont tout de même des quartiers où vivent des foyers allocataires fortement dépendants des prestations sociales.

12 Trois foyers allocataires sur dix fortement dépendants des prestations sociales dans la ZUS Pavé Neuf de Noisy-le-Grand



Source : Caf d'Ile-de-France au 31 décembre 2011

13 Surreprésentation des foyers fortement dépendants des prestations sociales au sud du quartier d'Auteuil dans le 16^e arrondissement de Paris



Source : Caf d'Ile-de-France au 31 décembre 2011

Dans la commune de Noisy-le-Grand en Seine-Saint-Denis, deux foyers allocataires sur dix dépendent à 75 % ou plus des prestations sociales. Cependant, dans une partie de la ZUS Pavé Neuf de cette commune, la part de foyers allocataires fortement dépendants s'élève à trois sur dix 12.

C'est le cas également dans le 16^e arrondissement de Paris : la part des foyers allocataires fortement dépendants s'élève à 18,5 %, mais dans le sud du quartier d'Auteuil, deux zones accueillent 25,9 % et 28,7 % de foyers allocataires fortement dépendants 13. Un tiers de ces foyers allocataires est constitué de jeunes de moins de 30 ans et 74,7 % de personnes seules inactives. Les prestations sociales versées à ces foyers sont essentiellement l'allocation logement social (31,4 %) et le RSA (30,4 %).

Chemineau D., Flamand J. : « Evolution du Revenu de solidarité active en Ile-de-France quatre ans après son entrée en vigueur », *Bulletin d'information des Caf en Ile-de-France*, n° 14, octobre 2013.

« Parcours des allocataires du revenu de solidarité active », Cnaf, *Politiques sociales et familiales*, n° 113, septembre 2013.

Houdré C., Ponceau J., Zergat Bonnin M. : « Les niveaux de vie en 2011 », *Insee Première*, septembre 2013.

« Le RSA activité : une prestation peu sollicitée, un impact restreint », *Rapport public annuel de la Cour des comptes*, La documentation française, pp. 219-257, 2013.

Crenner E. : « Des effets de la crise sur le chômage plus faibles et plus tardifs en Ile-de-France », *Insee Ile-de-France faits et chiffres*, n° 306, juillet 2013.

Fernandez V., Marc C. : « Multiplicité et variabilité des trajectoires des bénéficiaires du RSA », Cnaf, *L'essentiel*, n° 136, juin 2013.

Heude M.-N., Richard J. : « Penser l'assistance », Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale, *La lettre de l'ONPES*, n° 1, avril 2013.

Houdré C., Missègue N., Ponceau J. : « Les revenus et le patrimoine des ménages, Edition 2013 - *Inégalités de niveau de vie et pauvreté* », *Insee Références*, pp. 9-33, avril 2013.

Pirus C. : « La pauvreté en Ile-de-France : les familles nombreuses et monoparentales très exposées », Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France, *Atlas des Franciliens*, pp. 139-142, mars 2013.

Pirus C. : « Un nombre d'allocataires du RSA à la hausse », Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France, *Atlas des Franciliens*, pp. 143-146, mars 2013.

Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté lors du Comité interministériel de lutte contre les exclusions, janvier 2013.

Rapport du gouvernement sur la pauvreté en France, ministère des Affaires sociales et de la santé et ministère délégué chargé des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, décembre 2012.

Cazain S., Domingo P., Fernandez V., Le Tiec M., Siguret I. : « Etudes sur le revenu de solidarité active (RSA) - Evolutions et caractéristiques des bénéficiaires - Eléments sur leurs trajectoires - Mise en place dans les caisses d'Allocations familiales », Cnaf, *Dossier d'études*, n° 156, octobre 2012.

Chemineau D., Pirus C. : « La pauvreté en Ile-de-France : des disparités territoriales toujours marquées », Caf d'Ile-de-France représentées par la Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision en Ile-de-France (Ctrad), *Bulletin d'information en Ile-de-France*, n° 6, octobre 2012.

Godefroy P., Missègue N. : « Les revenus et le patrimoine des ménages, Edition 2012 - Pauvreté monétaire et en termes de condition de vie : sur cinq années, un tiers de la population a été confrontée à la pauvreté », *Insee Références*, juillet 2012.

Houdré C., Missègue N., Seguin E. : « Les revenus et le patrimoine des ménages, Edition 2012 - *Inégalités de niveau de vie et pauvreté* », *Insee Références*, juillet 2012.

Rapport 2011-2012 de l'ONPES, mars 2012.

« Les enfants de familles pauvres en Ile-de-France », *Insee Ile-de-France Regards sur...*, novembre 2011.

Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), Recommandations pour améliorer la participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques, novembre 2011.

Bourguignon F. : Comité national d'évaluation du RSA, Rapport final, décembre 2011.

Le Tiec M. : « Montée en charge du RSA - Bilan statistique après un an d'existence », Cnaf, *Dossier d'études*, n° 131, août 2010.

Léon O. : « La France et ses régions, Edition 2010 - *Pauvreté : différents profils de régions et départements* », *Insee Références*, juin 2010.

Fall M., Lorgnet J.-P., Missègue N. : « Les revenus et le patrimoine des ménages, Edition 2010 - *Trajectoire individuelle et pauvreté* », *Insee Références*, avril 2010.

Cazain S., Donné S. : « Minima sociaux. Diversités des logiques d'action et des publics - Partie 1 - *Le chômage comme déterminant de l'évolution du nombre d'allocataires du RMI* », Cnaf, *Recherches et Prévisions*, n° 91, pp. 31-38, mars 2008.

« Approches de la pauvreté en Ile-de-France », Caf d'Ile-de-France représentées par la Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision en Ile-de-France (Ctrad), Insee Ile-de-France, janvier 2007.